

# Grandes Cultures

VOLUME 16 N° 2 - MARS 2006

LE MAGAZINE DES PRODUCTEURS AU SERVICE DES PRODUCTEURS

## REPORTAGE LUC FONTAINE DE SAINT-MARC-SUR- RICHELIEU

Vers la bonne formule  
en fertilisation

## MARCHÉS

Quelles sont les grandes  
tendances de notre  
marché local et de celui  
des États-Unis?

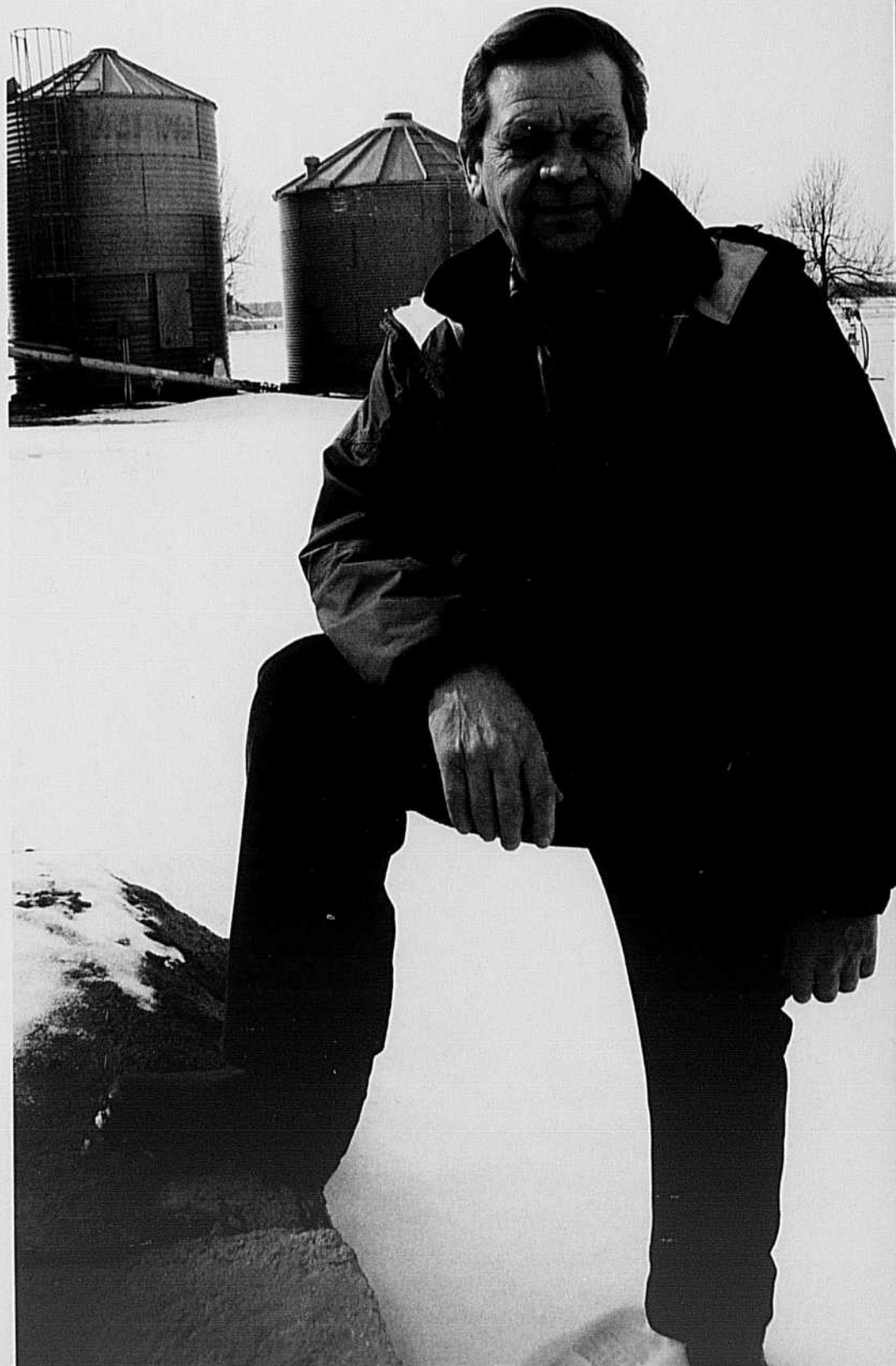
## DOSSIER FERTILISATION

Des outils de diagnostic  
aux engrais bonifiés pour  
le maïs en passant par la  
gestion du potassium et de  
l'azote, un dossier complet  
sur la fertilisation.



[www.fpccq.qc.ca](http://www.fpccq.qc.ca)

SUPPLÉMENT DE LA TERRE DE CHEZ NOUS





CO-OP<sup>MC</sup>

AZOTE

FAITES VOTRE CHOIX ET RECEVEZ  
UN RENDMENT SUPPLEMENTAIRE  
SUR LE CHAMP !

AZOTE

PHOSPHORE

POTASSE

AZOTE

PHOSPHORE

Rentabilité et fertilisation azotée sont étroitement liées lorsqu'on fait référence à la culture du maïs. Même avec un coût élevé de l'azote et un bas prix des grains, il est plus rentable de fertiliser le maïs à raison de 200 kg/ha de N. Optimisez votre profitabilité de 71 \$/ha. Voilà un choix payant !

# Un choix qui rapporte sur le «champ»!

+ 775/ha



Consultez votre expert-conseil.

La force d'un réseau

MARS 2006  
Supplément de La Terre de chez nous (TCN)

**ÉDITEUR**  
Direction des publications  
Union des producteurs agricoles  
555, boul. Roland-Therrien  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9  
Tél.: (450) 679-8483  
Courriel : cultures@laterre.ca  
Site Web : www.laterre.ca

**DIRECTEUR**  
Daniel Boulanger

**RÉDACTEUR EN CHEF,  
DÉLÉGUÉ AUX MAGAZINES**  
Michel Beauoyer

**SECRÉTAIRE DE PRODUCTION**  
Lorraine Trottier

**JOURNALISTES**  
Rénald Bourgeois, Thierry Larivière

**COLLABORATEURS**  
Amina Baba-Khelil, Luc Belzile, Patric Ménard,  
Marie-Hélène Parent et toute l'équipe de  
la Fédération des producteurs de cultures  
commerciales.

**CONCEPTION GRAPHIQUE**  
Groupe Charest

**CHEF DE PRODUCTION**  
Carole Lalancette

**INFOGRAPHISTE**  
Céline Dupras

**IMPRESSION**  
Imprimerie Solisco

**DIRECTRICE DE LA PUBLICITÉ - QUÉBEC**  
Chantal Rainville

**REPRÉSENTANTS PUBLICITAIRES**  
Christian Guinard, Sylvain Joubert,  
Sylvain Lalonde, Réal Loiseau

**DIRECTEUR HORS QUÉBEC**  
Jacques Long  
Tél.: (905) 335-5700  
Télec.: (905) 335-5001

**TIRAGE ET ABONNEMENTS**  
Marie-Josée Rheault

**DÉPÔT LÉGAL**  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 0832-5634

Prochaine parution : 16 avril 2006  
Date de tombée publicitaire : 9 mars 2006

Le magazine « Grandes Cultures » paraît cinq  
fois par année.

Dans la présente publication, le générique  
masculin est employé sans discrimination et  
uniquement dans le but d'alléger le texte.

**PHOTO COUVERTURE :**  
Michel Beauoyer

## 5 ÉDITORIAL Les moyens de nos ambitions

## 6 REPORTAGE Luc Fontaine nous parle de la recherche de l'équilibre en matière de fertilisation

## 10 ACTUALITÉS

- Assemblée générale annuelle  
ASRA, années d'assurance 2004, 2005 et 2006 (PACP)
- Aide fédérale
- Enquête du coût de production  
Canola 2005
- Déclassement du blé
- Paiements anticipés
- Agence de vente du blé
- Comité de liaison FPCQ-ASRA

## DOSSIER FERTILISATION

### 18 LA PRODUCTION D'ENGRAIS SE DÉPLACE

### 20 POTASSIUM, QUELLE GESTION ADOPTER?

### 22 DÉTERMINER LES BESOINS EN AZOTE

### 28 UN MENU DIVERSIFIÉ POUR VOTRE MAÏS

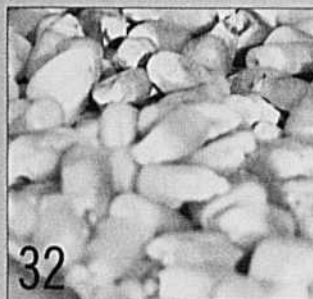
### 32 MARCHÉ Les perspectives américaines

### 34 MARCHÉ Le marché local du maïs

### 36 RÈGLEMENT Le règlement sur la mise en marché des grains



18  
DOSSIER  
FERTILISATION



32  
LES PERSPECTIVES  
DES MARCHÉS

POUR NOUS REJOINDRE...



Fédération des producteurs de cultures  
commerciales du Québec (FPCCQ)  
555, boul. Roland-Therrien, bureau 505  
Longueuil (Québec) J4H 4G4  
Téléphone : (450) 679-0530 • Télécopie : (450) 679-6372  
Courriel : fpccq@fpccq.qc.ca,  
Internet : <http://www.fpccq.qc.ca>

Pour obtenir l'information... et les commentaires  
sur le marché des grains  
Service de messagerie vocale (gratuit)  
1 800-361-1345 • 1 800-361-9736 • 1 800-361-2095  
(514) 521-1717 - Ligne de Montréal

# Les moyens de nos ambitions

**N**ous savons tous à quel point notre secteur d'activité s'est profondément transformé depuis la création de la FPCCQ, en 1975, et l'avènement du plan conjoint des producteurs de cultures commerciales, en 1982. Si la mission de la FPCCQ, à ses origines, pouvait se résumer à mettre en réseau les producteurs de cultures commerciales quant à l'information sur les marchés et à veiller à la mise en place de programmes de sécurité du revenu adéquats, il faut reconnaître qu'elle s'est depuis élargie à une multitude d'enjeux. Il suffit de penser aux outils de mise en marché collective que les producteurs ont étudiés plus intensivement à la fin des années 1990 pour en adopter certains l'an passé, ou des questions de la recherche et de l'agroenvironnement dont la FPCCQ s'est occupée dès le début des années 1990.

À ces enjeux cruciaux, il faut maintenant ajouter un service d'information sur les marchés plus développés que jamais et de nouveaux défis qui se présentent à nous et que nous ne pouvons pas négliger. À cet effet, un dossier comme celui de la sécurité du revenu peut accaparer une part très importante des ressources financières et humaines de la FPCCQ, surtout lorsque des mesures extraordinaires comme le recours aux droits compensateurs et antidumping sont adoptées. Nous devons aussi être conscients que la FPCCQ est de plus en plus appelée à intervenir sur la scène fédérale et à maintenir des relations régulières avec les organisations de producteurs de grains ailleurs au Canada. De plus, à la lumière des constats émis dans le rapport de Wayne Easter<sup>1</sup>, ancien Secrétaire parlementaire au ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, nous devons dorénavant nous doter d'une stratégie claire au sujet de notre pouvoir sur les marchés. Ce constat s'applique autant pour le marché des grains que nous vendons que pour le marché des intrants que nous achetons. C'est par cette nouvelle approche, plus globale, que nous mettrons toutes les chances de notre côté pour sortir de l'impasse vers laquelle nous nous dirigeons avec un déficit

du fonds d'assurance stabilisation qui avoisine maintenant 350 millions de dollars dans le seul programme des céréales, du maïs et des oléagineux.

Si les délégués adoptent cette nouvelle approche globale lors de l'Assemblée générale annuelle de la FPCCQ les 29 et 30 mars prochains, cela signifiera alors une hausse de contribution pour toute espèce de grain. Cette hausse proposée se décompose en trois parties. D'abord, la FPCCQ a besoin de 0,10 \$/t pour mettre à niveau ses opérations courantes. En second lieu, la mise en place des outils de mise en marché collective votés l'an passé nécessite un investissement de 0,20 \$/t. À cet égard, ne serait-ce que pour récupérer 1,00 \$/t du marché grâce à cet investissement, il s'agirait toujours d'un retour sur investissement de cinq pour un. Or, nous savons tous que le potentiel de récupération du prix sur le marché dépasse de beaucoup ce 1,00 \$/t. Enfin, la hausse de contribution comprendra aussi un montant de 0,15 \$/t qui serait en place de façon temporaire. Ce dernier volet servirait à assumer les frais légaux extraordinaires associés au recours aux droits compensateurs et antidumping. Rappelons d'ailleurs que les effets estimés de ces droits pour la seule période de décembre 2005 à la mi-février 2006 se chiffrent déjà à plusieurs millions de dollars supplémentaires dans les poches des producteurs.

Les membres de la FPCCQ s'attendent à ce que celle-ci soit prête lorsque

et 1990, et qui nous ont permis de constituer une réserve financière assez importante au fil du temps, ne sont plus au rendez-vous. Dans ce contexte, il est raisonnable de proposer une hausse des contributions au plan conjoint proportionnelle aux nouveaux défis qui nous attendent et aux attentes de nos membres en termes de défense de leurs intérêts. Au nom de tous les membres du conseil d'administration de la FPCCQ je vous convie donc à l'AGA qui se tiendra les 29 et 30 mars prochains pour échanger sur cette question cruciale de la hausse des contributions au plan conjoint ainsi que de plusieurs autres sujets à débattre. En quelques mots, il s'agira de nous donner les moyens de nos ambitions.

*Denis Couture,  
président FPCCQ*

<sup>1</sup> *Un pouvoir de marché accru pour les producteurs agricoles canadiens*



vient le temps d'analyser et de faire face à ces nombreux et nouveaux défis. Or, les hausses de superficies constantes que nous avons connues dans les années 1980

ferme Fontaine inc

551

LUC ET MATHIEU FONTAINE DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

# A la recherche de l'équilibre en fertilisation

MICHEL BEAUNOYER  
Texte et photos

6 GRANDES CULTURES MARS 2006

*Père et fils devant leur ferme. Luc et Mathieu Fontaine croient qu'un programme de fertilisation doit représenter une approche globale, touchant autant le choix de cultures, les rotations et le type de travail du sol.*

Le moins que l'on puisse dire c'est que l'approche en matière de fertilisation des sols a connu, au cours des dernières années, un mouvement de pendule extrême. Entre la surfertilisation, avec les problèmes de surplus de phosphore qu'elle entraîne, et une réduction drastique des intrants, qui peut à son tour favoriser l'appauvrissement des sols, les producteurs doivent naviguer en eaux troubles. D'autant plus que la fertilisation est un des éléments majeurs dans l'obtention de rendements.

Cette recherche d'un équilibre entre le trop et le pas assez, Luc Fontaine, producteur en grandes cultures de Saint-Marc-sur-Richelieu la connaît bien. Avec méthode, en utilisant toutes les ressources disponibles, le producteur a établi un plan de match où la fertilisation fait partie d'une gestion intégrée de ses cultures.

GRANDES CULTURES MARS 2006 7

CLICHÉ RÉPÉTÉ À ÉCLAIRAGE DIFFÉRENT EN RAISON DU TEXTE IMPRIMÉ SUR FOND GRIS OU DE COULEUR



Pour faire le travail, il faut des outils.

« Nous vivons sur une corde raide, explique M. Fontaine, à cause des pressions environnementales et de nos objectifs de rentabilité. En plus, d'autres facteurs entrent en ligne de compte, comme la nécessité d'enrichir des terres qui ont été négligées. » Ajoutant graduellement des superficies depuis la fondation de sa ferme Promarc en 1988, le producteur cultive présentement plus de 800 hectares.

L'approche du producteur et de son fils Mathieu a été, depuis quelques années, de changer la gestion des fertilisants en favorisant l'en-

richissement des terres. Pour éclairer leur lanterne, ils se sont impliqués dans le Club agro-environnemental des Patriotes et se sont adjoint les services d'un agronome, Guy Forand. « Je suis cette ferme depuis 1996, explique l'agronome. J'y ai fait ma mémoire de maîtrise. J'ai donc pu y suivre son évolution dans le temps et selon les stratégies de fertilisation. »

#### UN CHANGEMENT EN PROFONDEUR

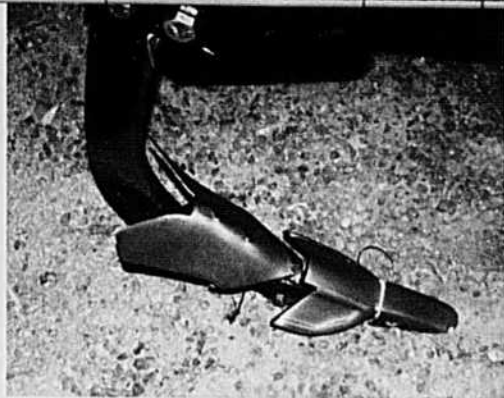
La stratégie retenue pour augmenter l'activité biologique des sols a été de rehausser l'apport de matière organique en changeant les rota-

tions et en incluant l'ajout de fumier dans le programme de fertilisation. Tout d'abord, les cultures ont été diversifiées pour inclure 50 % de légumineuses sous la forme de pois (100 hectares) et de fèves (100 hectares), ainsi que de soya sur 200 hectares. Le maïs est en rotation annuelle sur 400 hectares.

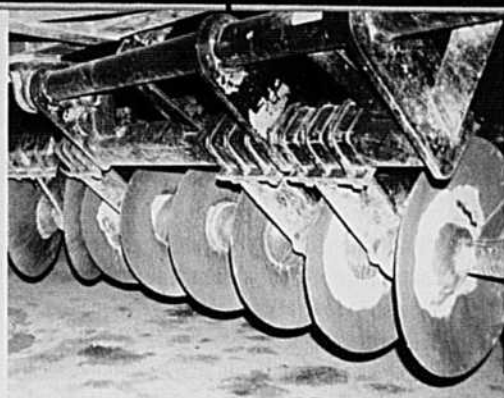
C'est spécifiquement sur les terres où sont récoltés les pois qu'une intervention majeure est planifiée. La récolte se fait hâtivement, autour du 15 juillet, ce qui donne amplement de temps pour travailler la terre. Un nivellement au laser est



L'établissement d'un bon programme de fertilisation demande l'expertise à bien des niveaux. Les deux producteurs sont entourés de l'agronome Guy Forand et de Diane Patenaude, épouse et mère, qui gère les données de la ferme et trace les cartes établissant les conditions des sols.



*Pour décompacter le sol, après l'épandage du fumier, le producteur se sert de ces dents défonceuses.*



*Pour coucher l'engrais vert en prévision de l'hiver, on passe un coup de herse à disques en surface.*

réalisé pour améliorer l'évacuation des eaux. Cette terre sera ensuite enrichie de fumier, décompactée et semée avec de l'engrais vert. « L'engrais vert va fixer les nutriments du fumier et empêcher l'érosion qui pourrait les lessiver », explique l'agronome Guy Forand présent lors de notre visite à la ferme Promarc.

Ces 100 hectares feront aussi l'objet d'une analyse rigoureuse. Des échantillons de sol seront prélevés sur chacun des hectares et les résultats permettront de jumeler l'ajout de fumier à un chaulage de précision. Les terres ainsi enrichies seront consacrées, au printemps suivant, à la culture du maïs, très exigeante en matière de fertilisation.

Selon Luc Fontaine, l'utilisation du fumier réduit, en moyenne, de 20 % l'apport en engrais minéraux au printemps. Mais, puisque la ferme doit importer son fumier de l'extérieur, l'économie en intrants est annulée « L'essentiel, souligne le producteur, c'est que l'opération aura augmenté les réserves naturelles du sol tout en haussant d'un quart de tonne le rendement à l'hectare du maïs. ».

Si l'approche est de valoriser les engrais naturels, l'apport d'engrais minéraux est loin d'être écarté à la ferme Promarc. Le fumier n'est pas toujours suffisant. Ainsi, les éléments majeurs et mineurs sont intégrés en complément, habituellement en une seule opération, en démarrage, pour s'assurer que la plante aura tout ce qu'il lui faut pour croître.

« Quand on vise l'augmentation de la qualité des sols et la croissance des rendements, l'erreur à éviter est le nivellement par le bas, estime Guy Forand. Sinon, c'est l'appauvrissement graduel des sols qui nous menace. »

*À la ferme Promarc, l'application de fertilisants minéraux se fait à taux variables, selon les cartes établissant la composition des sols.*



## Assemblée générale annuelle

La Fédération tiendra son assemblée générale annuelle, et celle du plan conjoint, les 29 et 30 mars prochains. Le tout débute à 13 h 30 alors que la première journée se concentre exclusivement sur les allocutions des représentants des gouvernements et de l'UPA et sur l'élection du président par les délégués de la Fédération. La deuxième journée concerne l'étude des résolutions alors que les principaux enjeux touchant les producteurs de grains seront abordés. La crise des revenus nets du secteur sera évidemment au cœur des échanges. Le soutien financier du gouvernement fédéral sera sans contredit discuté dans le contexte où ce dernier demeure la planche de salut de la sauvegarde du programme ASRA puisque le renflouement du déficit des fonds d'assurance dépend de l'aide du gouvernement fédéral. L'aide très ponctuelle de 1,2 milliard de dollars en 2005 destinée au secteur reste mince comparativement au Farm Bill américain qui verserait en 2006 l'équivalent de 3,5 milliards de dollars pour le secteur des grains au Canada (14,4 milliards de dollars aux États-Unis).

L'engagement dans un recours en droits compensateurs et antidumping fera aussi l'objet de

discussion. Il faut se rappeler que devant le manque de volonté politique du gouvernement fédéral, la Fédération a décidé, avec les associations de producteurs de maïs de l'Ontario et du Manitoba, de déposer un recours en droits compensateurs et antidumping. Tout en reconnaissant les dommages actuels et futurs, les instances responsables ont appliqué des droits provisoires de 75 \$/t le 15 décembre 2005. Ces mesures ont pour but de pallier des pertes de près de 135 000 \$ par ferme et de près de 190 M\$ pour l'ensemble du maïs mis en marché. La Fédération doit aussi évaluer la nature de la collaboration avec l'UPA et ses affiliés afin de trouver une solution au problème du secteur.

La Fédération fait face à une série de défis d'ordre politique et stratégique, mais doit aussi faire face aujourd'hui à un défi d'ordre organisationnel. Toujours empreinte de la mission de défendre et promouvoir les intérêts économiques et sociaux des producteurs de grains, la Fédération a découvert au cours des années que les champs à couvrir pour y arriver se sont multipliés et sont devenus beaucoup plus complexes. Ceci a un impact sur les besoins de suivi et d'analyse par la Fédération, mais aussi sur les besoins de communiquer auprès des membres. Que ce soit les collaborations grandissantes avec les producteurs

de l'Ontario et du reste du Canada, alors que des enjeux importants se dessinent au niveau canadien, l'obligation de s'attaquer au phénomène de la concentration des fournisseurs d'intrants ou le développement de marchés, comme en fait foi la création du Conseil du Soya du Canada, la production de grains du Québec doit se donner les outils et les ressources afin de bien se positionner. De plus, certains enjeux et certaines démarches nécessitent d'avoir des ressources financières suffisantes afin de pouvoir mener à terme nos revendications. La mise en place des outils de mise en marché et l'investissement dans un recours en droits compensateurs et antidumping sur le maïs importé des États-Unis en sont de bons exemples. Tout cela alors qu'il n'y a plus de croissance des superficies et que la croissance du rendement ne peut compenser à elle seule l'inflation. Dans ce contexte, la Fédération a développé un plan stratégique en plus de réaliser une réflexion sur un plan de réorganisation et de financement. Il est prévu que les syndicats affiliés se penchent sur la question qui sera aussi à l'étude lors de l'assemblée générale provinciale.

Finalement, plusieurs autres sujets seront abordés dont la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine, la taxation municipale et l'environnement.



Photo: Tcn

# ACTUALITÉS

## ASRA Année d'assurance 2004 L'année est maintenant terminée

Au moment d'écrire ces lignes, les producteurs étaient sur le point de recevoir le paiement final pour l'année 2004. Le détail de ce versement est présenté au tableau 4 alors que les paramètres finaux de calcul apparaissent au tableau 1. Notons que les producteurs doivent faire un remboursement dans deux cultures : le soya et le canola. La raison est simple : les prévisions de prix utilisées jusqu'à maintenant pour faire les avances se sont avérées considérablement inférieures aux prix moyens finaux issus de l'enquête de prix effectuée par la Financière agricole du Québec (FADQ). Les données relatives aux ventes à terme expliquent probablement cet écart. Notons également que ce versement inclut le solde du crédit de cotisation versé en vertu d'une aide fédérale, le Programme de paiements relatifs au revenu agricole (PPRRA).

## Année d'assurance 2005

Les prévisions pour l'année 2005 sont présen-

tées au tableau 2 et le tableau 3 résume les prévisions de versements à recevoir. La prochaine avance aura lieu en avril et ce n'est que dans le courant du mois de mars que les prévisions seront revues. La FPCCQ souhaite que les montants soient plus élevés, elle reviendra donc à la charge auprès de la FADQ à cet effet. Les niveaux de cotisations proposées sont inacceptables aux yeux de la FPCCQ.

## Année d'assurance 2006 Programme d'avance de crédit printanière (PACP)

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans la revue de janvier 2006, et suite à une entente de dernière minute conclue avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), il pourrait être possible d'offrir ce programme par l'entremise de la Financière agricole du Québec (FADQ) pour une dernière année en 2006. Cela serait rendu possible en vertu d'un souci de collaboration pour permettre une période de transition en 2006 et ainsi amoindrir le choc sur les liquidités des entreprises agricoles en lien avec la fusion potentielle du PACP et du programme de paiement anticipé (PPA) et avec le projet de modernisation électronique d'AAC



Photo : Tcr

**Tableau 1: Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)  
Résumé des compensations pour l'année d'assurance 2004  
Données finales**

2004		AVOINE	BLÉ FOURRAGER	BLÉ DE CONS. HUMAINE	MAÏS GRAIN	ORGE	SOYA	CANOLA
		3,2 t/ha	3,3 t/ha	3,1 t/ha	7,2 t/ha	3,5 t/ha	3,0 t/ha	2,3 t/ha
Revenu stabilisé (1)	\$/tm	240,18	262,21	285,05	189,51	232,74	287,88	437,01
Prix du marché	\$/tm	111,28	127,50	162,95	113,56	109,49	319,12	314,11
Compensation brute	\$/ha	412,46	444,55	378,53	546,81	431,38	-	282,67
Cotisation nette	\$/ha	119,48	99,23	95,80	100,15	115,10	13,54	62,85
<b>Compensation nette</b>	<b>\$/ha</b>	<b>292,98</b>	<b>345,32</b>	<b>282,73</b>	<b>446,66</b>	<b>316,28</b>	<b>(13,54)</b>	<b>219,82</b>

(1) Après récupération du CSRA pour le soya

Pour plus de détails, consultez le site Internet de la FPCCQ au [www.fpccq.ca](http://www.fpccq.ca) à la section Soutien des revenus du Centre de documentation.

**Tableau 2: Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)  
Résumé des compensations pour l'année d'assurance 2005  
Prévisions de la FPCCQ au 6 février 2006**

2005		AVOINE	BLÉ FOURRAGER	BLÉ DE CONS. HUMAINE	MAÏS GRAIN	ORGE	SOYA	CANOLA
		3,2 t/ha	3,3 t/ha	3,1 t/ha	7,2 t/ha	3,5 t/ha	3,0 t/ha	2,3 t/ha
Revenu stabilisé (1)	\$/tm	249,04	271,52	295,97	198,03	240,91	298,56	451,72
Prix du marché	\$/tm	114,00	117,00	165,00	127,00	111,00	280,00	220,00
Compensation brute	\$/ha	432,12	509,93	406,00	511,39	454,69	55,68	532,95
Cotisation nette	\$/ha	140,83	138,35	102,60	155,25	155,14	17,67	91,37
<b>Compensation nette</b>	<b>\$/ha</b>	<b>291,29</b>	<b>371,58</b>	<b>303,40</b>	<b>356,14</b>	<b>299,55</b>	<b>38,01</b>	<b>441,58</b>
Déjà reçus	\$/ha	119,08	144,67	121,36	177,02	124,02	36,78	139,83
<b>Solde à recevoir</b>	<b>\$/ha</b>	<b>172,21</b>	<b>226,91</b>	<b>182,04</b>	<b>179,12</b>	<b>175,53</b>	<b>1,23</b>	<b>301,75</b>

(1) Après récupération du CSRA pour le soya

Pour plus de détails, consultez le site Internet de la FPCCQ au [www.fpccq.ca](http://www.fpccq.ca) à la section Soutien des revenus du Centre de documentation.

# ACTUALITÉS



Photo : Tct

qui sera applicable en 2006. De plus, cela vous permettra de planifier en conséquence la gestion de vos liquidités en prenant en considération que le PACP ne sera plus offert via la FADQ en 2007 et que celui-ci devrait possiblement devenir disponible sur une base volontaire de participation auprès de la Fédération uniquement à compter de 2007.

Ainsi, le PACP étant à nouveau offert par AAC en 2006 sous les mêmes conditions que l'année dernière, la Fédération est présentement en négociations avec les différents intervenants dans ce dossier pour tenter d'offrir ce programme aux producteurs à nouveau par l'entremise de La Financière agricole du Québec (FADQ) selon un principe similaire à celui de l'année dernière. Nous vous rappelons que le prêt maximum possible est de 50 000 \$ sans intérêt, basé sur les superficies ensemencées et que celui-ci doit être remboursé avant le 31 décembre 2006.

Malgré que nous ne soyons qu'au début de nos discussions à cet effet et qu'il n'y ait encore aucune signature officielle de nos ententes au moment de rédiger ce texte, nous vous indiquons la procédure que nous désirons appliquer pour rendre ce programme admissible aux producteurs de grains du Québec, soit une intervention en deux niveaux possibles :

1- Tous les producteurs inscrits au régime d'assurance stabilisation en 2005 recevront automatiquement un chèque de la FADQ en mai 2006 en fonction des superficies assurées de 2005. Ensuite, un nouveau calcul sera effectué en fonction des superficies réelles ensemencées en 2006 et un deuxième chèque parviendra aux producteurs admissibles en août 2006. Aucune démarche n'est requise par ces producteurs pour recevoir ce mon-

tant d'argent. *Notons également que cette avance équivaut à devancer celle que vous auriez normalement dû recevoir en décembre 2006 (première avance de compensation de l'année 2006-2007).* Ce montant prévu vous serait versé à 50 % en mai 2006 et un autre 50 % en août 2006. Au moment de rédiger ce texte, il est impossible de vous fournir les montants éventuels de compensation qui seront utilisés par hectare assuré pour chacun des grains. 2- Étant donné que le programme fédéral permet à la base un taux à l'hectare plus élevé, les producteurs qui voudront obtenir un prêt additionnel pourront s'inscrire auprès de la Fédération, tout en considérant que le prêt maximum total global ne peut pas dépasser 50 000 \$. Cependant, veuillez prendre note d'un élément très important à considérer : *il est obligatoire que votre récolte soit assurée à l'assurance récolte pour bénéficier de ce deuxième niveau d'intervention.* Celui-ci s'applique également aux producteurs de grains non couverts par le régime d'assurance stabilisation. Pour ce deuxième niveau d'intervention, des frais d'administration devront être payés par le producteur participant.

## Aide fédérale de 755 M\$ Le Programme de paiement pour les producteurs de céréales et d'oléagineux

Tel que le gouvernement libéral l'a annoncé à la fin de novembre 2005, une aide spéciale destinée aux producteurs canadiens de céréales et d'oléagineux de 755 M\$ sera versée. Le gouvernement conservateur a quant à lui annoncé au

**Tableau 3: Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)**  
Résumé des versements nets à recevoir (\$/ha)  
Prévisions de la FPCCQ au 6 février 2006

	Année	Date approximative du versement	AVOINE	BLÉ FOURRAGER	BLÉ DE CONS. HUMAINE	MAÏS GRAIN	ORGE	SOYA	CANOLA
2e avance	2005	Avril 2006	84,82	115,44	91,02	72,28	85,67	-	169,28
Paiement final	2005	Février 2007	87,39	111,47	91,02	106,84	89,87	1,23	132,47

Pour plus de détails, consultez le site Internet de la FPCCQ au [www.fpccq.qc.ca](http://www.fpccq.qc.ca) à la section *Soutien des revenus* du Centre de documentation.

**Tableau 4: Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)**  
Détails du paiement final 2004

	AVOINE	BLÉ FOURRAGER	BLÉ DE CONS. HUMAINE	MAÏS GRAIN	ORGE	SOYA	CANOLA
Solde de compensation À recevoir	48,75	61,47	71,84	94,85	58,16	(11,49)	(35,89)
Solde de cotisation À payer	3,09	2,68	1,77	7,51	3,40	0,51	0,59
Solde de crédit de cotisation À recevoir	2,07	1,78	1,16	2,20	2,23	0,34	0,40
Montant net À recevoir	47,73	60,57	71,23	89,54	56,99	(11,66)	(36,08)

# DuPont<sup>MC</sup> Ultim<sup>MD</sup> Total<sup>MC</sup>

herbicide à mélanger  
en réservoir



**Une fois qu'il a goûté aux mauvaises herbes,  
il ne peut plus s'arrêter.**

- Un grand prédateur des graminées annuelles nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges
- Protège les cultures en contrôlant le chiendent, le laiteron commun et l'abutilon
- Excellents résultats dans l'immédiat et tout au long de la saison et ce, à raison d'une seule application
- Comprend quatre ingrédients actifs appartenant à 3 différents groupes d'herbicides (2, 4 et 19) pour une meilleure gestion de la résistance

**Des questions ? Adressez-vous à votre détaillant, composez le 1 800 667-3925 ou encore, visitez [www.dupont.ca/ag](http://www.dupont.ca/ag)**

Comme avec tous les produits de protection des cultures, suivre attentivement les instructions sur l'étiquette.  
© 2006 DuPont. Tous droits réservés. Le logotype ovale DuPont<sup>®</sup>, DuPont<sup>™</sup>, Les miracles de la science<sup>™</sup> et Ultim<sup>™</sup> Total<sup>™</sup> sont des marques déposées/de commerce de E. I. du Pont de Nemours and Company. La compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife Canada.



*Les miracles de la science<sup>™</sup>*

début de février 2006 que la première tranche serait versée le plus rapidement possible et que celle-ci serait plus élevée que prévue (90 % au lieu de 70 % du montant prévu).

La part du Québec avoisinerait les 41 M\$, ce qui équivaut à l'importance de la production québécoise. Les sommes seront calculées individuellement en fonction des ventes nettes de chaque producteur. Les montants attribuables aux productions sous ASRA seront par contre retenus sur les paiements ASRA qui seront versés ultérieurement. Les montants seront donc envoyés dans les fonds ASRA servant ainsi à éponger les déficits actuellement élevés. Ces argents leurs seront expédiés directement.

## Enquête du coût de production 2005

Les travaux d'enquête tirent à leur fin. Les producteurs ont déjà reçu la troisième visite des enquêteurs ou sont sur le point de la recevoir. Celle-ci permet la fermeture de la comptabilité, la prise des inventaires de fin d'année et la récupération des temps de travaux. La dernière visite est quant à elle prévu à l'été 2006, au cours de laquelle les producteurs pourront prendre connaissance de leurs résultats individuels et valider les résultats présentés. Le comité sectoriel chargé d'encadrer l'enquête a tenu une réunion en février dernier et d'autres rencontres sont prévues. Peu de données sont actuellement connues puisque les visites ne sont pas encore terminées et qu'il y a encore beaucoup de travail d'entrée de données et d'analyse à effectuer notamment au niveau de l'échantillon des fermes de petites céréales. La rencontre a principalement permis de faire le point sur l'évolution des travaux d'enquête. Il semble que certains problèmes apparaissent au niveau de l'échantillon de la population 2, soit celle composée de fermes spécialisées en culture de « petites céréales ». Certaines fermes ne respectent plus les critères de sélection de base, pouvant éventuellement limiter la portée des données qui seront obtenues. Le sujet sera traité lors des travaux futurs d'analyse. Des discussions se sont également tenues et se poursuivront concernant les rendements.

Rappelons que ce nouveau coût de production sera utilisé à compter de l'année d'assurance 2007.

## Canola 2005 Problèmes de qualité

Plusieurs producteurs se retrouvent cette



Photo : Michel Beaunoyer

année aux prises avec un problème de qualité et de classement de leur canola. Les conditions climatiques ont fait en sorte qu'une partie de la récolte a obtenu un classement n° 3, limitant ainsi les possibilités de vente et escomptant énormément les prix. Cependant, pour être admissible à une indemnité d'assurance-récolte (ASREC), le classement doit être inférieur, soit Échantillon. Les pertes sont donc considérables pour certains producteurs. La FPCCQ a fait des représentations à plusieurs reprises auprès de la FADQ pour remédier à cette situation et obtenir une modification pour cette année particulière. Cependant, la FADQ a maintenu sa position et refuse tout changement au programme puisqu'elle considère en remplir les exigences. Il est également mentionné que le prix moyen à l'ASRA reflétera les prix moindres

obtenus pour le canola n°3, selon le nombre de tonnes enquêtées dans chacune des classes. La FPCCQ y apportera une attention particulière.

## Déclassement du blé de consommation humaine

Le blé de consommation humaine qui décline pour des critères reconnus par la FADQ est admissible à une indemnité en baisse de qualité à l'ASREC. Pour déterminer l'indemnité finale, la valeur de récupération doit être connue. Dans ce cas-ci, c'est la valeur du blé fourrager obtenu par les producteurs qui est prise en compte. Cependant, étant donné que la fermeture du pool a lieu durant l'été suivant la récolte, la FPCCQ a demandé à la FADQ d'effectuer des paiements préliminaires pour indemniser les producteurs le plus tôt possible. Après certaines vérifications, la FADQ a accepté. Les producteurs pourront donc bénéficier d'un paiement préliminaire et un ajustement aura lieu lorsque le prix final de vente de leur blé fourrager sera connu.

Dans le même ordre d'idée, la FPCCQ continue son travail afin de faire accepter que les critères du marché soient davantage reconnus dans le cadre des indemnités en baisse de qualité à l'ASREC.

## Paiements anticipés Campagne 2005-2006

Nous vous rappelons l'obligation que vous avez de vendre votre récolte à un acheteur figurant sur notre « Liste des acheteurs autorisés » pour ne pas perdre votre privilège d'un prêt sans intérêt. Dès que vous vendez votre grain à un acheteur ne figurant pas sur cette liste, notre mode d'application des directives de ce programme nous oblige à vous facturer des intérêts, et ce, rétroactivement à la date où l'avance vous a été émise. Il peut vous être possible également de vendre à un producteur-consommateur ayant signé une entente avec nous. En cas de doute sur le statut de votre acheteur, veuillez communiquer avec nous au (450) 679-0540, poste 8588 ou 8230.

De plus, nous vous rappelons que tout participant à ce programme a la responsabilité de mentionner à son acheteur de transmettre le paiement de toute vente de grains à la Fédération. Advenant le cas où l'acheteur vous retourne par erreur le paiement de votre transaction, vous devez endosser ce chèque et nous le faire parvenir accompagné des preuves de pesée dans les plus brefs délais (quelques jours). À défaut de ce faire, nous

# ACTUALITÉS

ne pourrons pas tenir compte des preuves de tonnage et le montant sera appliqué en remboursement direct avec intérêts.

Finalement, nous vous rappelons à nouveau que ce programme vise à vous permettre de supporter les coûts de votre inventaire temporairement et qu'il faut viser une mise en marché ordonnée au fil des mois de l'année pour soutirer le maximum possible des prix du marché. Ainsi, il ne faut pas attendre dans les derniers jours précédant la date limite de remboursement pour écouler votre inventaire en entier, car vous risquez alors de vous retrouver face à un marché saturé et avec un remboursement passé la date limite face à AAC et, nous n'aurons d'autre choix que de vous facturer des intérêts rétroactivement à la date d'émission de votre prêt, ce qui peut représenter plusieurs centaines de dollars.

## Agence de vente du blé de consommation humaine

Pour cette première saison, le nombre d'enregistrements a été de 1 000 producteurs. Les superficies et volumes déclarés, en date du 15 décembre 2005, sont les suivants :

- 27 000 hectares enregistrés production totale potentielle de 66 000 tonnes
- 61 000 tonnes déclarées
- 43 000 tonnes livrées dans les centres de services, dont 28 000 tonnes en blé de consommation humaine
- 18 000 tonnes entreposées à la ferme.

Malheureusement, certains producteurs avaient décidé de vendre directement leur blé déclassé, contrevenant ainsi au *Règlement sur la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine (Règlement)*, ce qui a créé beaucoup de confusion et de pression sur ce marché où il a été difficile d'obtenir un prix adéquat pour le blé fourrager vendu à la récolte. Le non-respect du *Règlement* est un irritant très important en soi, et ce, pour des raisons d'équité et d'efficacité de

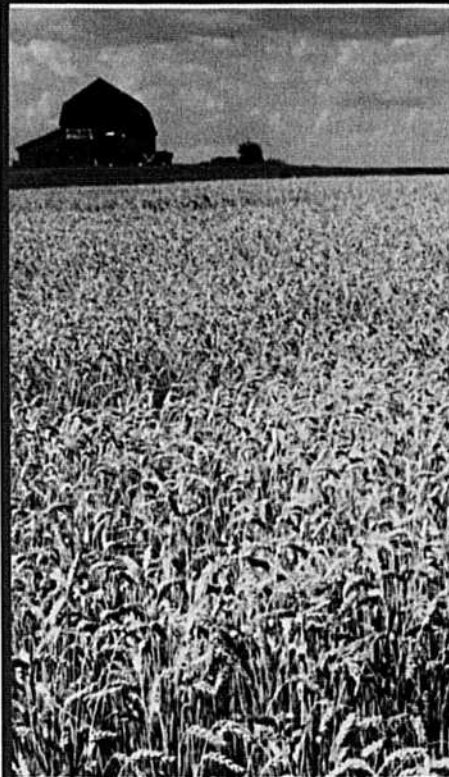


Photo : Dominique Gauthier

Ajoutez de la valeur

à vos cultures

avec les

Programmes de fertilisation ★★★★★ et ★★★★★



Les programmes de fertilisation  
★★★★ et ★★★★★ dans le maïs

C'est bien plus que des engrais,  
c'est une façon de faire!

9%\* plus de rendement en moyenne  
comparativement aux formulations régulières

\* Résultats combinés de nos parcelles contrôlées à la Station d'essais Synagri en 2005.

[www.synagri.ca](http://www.synagri.ca)

Région Québec

5649, Maréchal Joffre  
Charny, QC  
Tél.: (418) 832-6196

Région Ste-Rosalie

15095, avenue Guy  
St-Hyacinthe, QC  
Tél.: (450) 799-3245

Région Montréal Sud-Est

22, rue des Engrais  
Mont St-Grégoire, QC  
Tél.: (450) 346-5384

Région Rive-Nord

2780, Rang Haut-de-la-Rivière  
Ste-Élisabeth, QC  
Tél.: (450) 752-1081

Région Est Ontario

42, Frontenac,  
Cornwall, ON  
Tél.: (613) 932-0275

la mise en marché. Or, il faut aussi être conscient qu'une bonne partie du blé déclassé - selon les normes canadiennes - aurait quand même pu être dirigée vers le marché de la consommation humaine et obtenir un bien meilleur prix. Évidemment, des mesures devront être prises pour la prochaine saison afin de mieux encadrer ces ventes et éviter ces pressions baissières inutiles sur le marché du blé fourrager.

Le blé panifiable entreposé à la ferme, qui respecte le niveau de qualité attendu et recherché, ne sera pas assujéti aux frais de conditionnement et de classement à l'entrée des centres de services et recevra un montant forfaitaire de 12,00 \$/t.

Pour la saison 2006-2007, il est primordial que les producteurs de blé destiné à la consommation humaine comprennent bien les enjeux liés aux choix des variétés. Comme le prévoyait initialement ce projet de mise en vente en commun, la valeur marchande associée à la qualité et à la variété doit se refléter dans la valeur transférée aux producteurs. Pour l'instant, la situation des ventes ne nous permet pas de donner un portrait exact et chiffré de la situation. Toutefois, la Fédération a produit un dépliant dans lequel est présentée la valeur relative des variétés. Cette valeur marchande s'établit en fonction des caractéristiques propres de la variété et de la quantité disponible afin d'en justifier la ségrégation et un approvisionnement spécifique. Évidemment,

des volumes minimaux sont requis afin de pouvoir exprimer la pleine valeur potentielle de chacune des variétés qui possèdent les caractéristiques satisfaisantes.

Finalement, toujours sur la question des variétés, précisons que toutes les variétés qui peuvent se destiner à la consommation humaine sont visées par le *Règlement*. D'ailleurs, plusieurs variétés de type fourrager pourraient se retrouver sur ces marchés si les lots respectaient les spécifications requises. Le *Règlement* actuel définit que tout lot de blé du Québec, qu'il soit de type panifiable, fourrager ou mixte, mis en marché pour la consommation humaine se fait exclusivement par l'intermédiaire de la Fédération. D'ailleurs, l'assemblée générale annuelle devra se pencher sur cet enjeu d'équité. Alors que les variétés de type panifiable sont visées même si elles déclassent, il faut déterminer si les variétés de type fourrager, sachant qu'elles ont toutes le potentiel de satisfaire aux exigences du marché panifiable, doivent être aussi visées dès le départ par le *Règlement*. Au début du mois de mars 2006, la Fédération fera parvenir à l'ensemble des producteurs de cultures commerciales, avec l'avis de convocation de l'assemblée générale du plan conjoint, un formulaire d'enregistrement et de déclaration des superficies. Suite à la réception du formulaire au bureau de la Fédération, nous vous ferons parvenir un nouveau guide explicatif. Les étapes à franchir

demeureront les mêmes qu'en 2005-2006, mais dans le cas contraire, toute modification vous serait alors communiquée.

## Comité de liaison FPCCQ-CSST

Il y a déjà presque deux ans, la FPCCQ s'est impliquée au sein d'un comité de liaison avec la CSST. Dans le cadre de cette collaboration, un sous-comité a été formé dans le but d'étudier un aspect spécifique, soit les dangers associés à la moissonneuse-batteuse. Un accident mortel est survenu avec ce type de machinerie alors qu'un producteur qui est entré dans la trémie d'une moissonneuse-batteuse s'est coincé le pied sous le garant de la vis de vidange qui était alors en mouvement. Il en a perdu la jambe et il est décédé des suites de ses blessures. Après enquête, certaines recommandations provinciales de la CSST ont été émises. Une de celles-ci prévoit l'élaboration et la diffusion d'une méthode de travail sécuritaire lors de l'utilisation de ce type de machinerie. Le sous-comité travaille actuellement à l'élaboration de cette méthode ainsi qu'aux moyens de diffusion. Une ébauche a été produite et au moment d'écrire ces lignes, les syndicats régionaux étaient consultés.



Photo : Dominique Gauthier



**AUCUNE MAUVAISE HERBE N'Y ÉCHAPPE.**

Quelle que soit la situation, faites intervenir MARKSMAN<sup>®</sup>, l'élite du groupe. Car la menace vient de tous les côtés : mauvaises herbes vivaces coriaces, annuelles aux racines profondes ou feuilles larges de tous types. Comptant sur son impressionnante force de frappe qui vous laisse toute la souplesse nécessaire à vos rotations, MARKSMAN exécute sa mission : protéger vos champs. Pour plus d'information, contactez votre détaillant, appelez AgSwolutions de BASF au 1-877-371-BASF (2273) ou visitez [www.agsolutions.ca](http://www.agsolutions.ca)

**BASF**

The Chemical Company

**MAÎTRE  
DES CHAMPS**

**Marksman**



# La production d'engrais se déplace

Une usine de potasse aux États-Unis.

THIERRY LARIVIÈRE

Divers facteurs risquent de compliquer l'approvisionnement des vendeurs d'engrais chimique cette année, mais de nouvelles usines en construction pourraient changer la donne d'ici quelques années.

En fait, une kyrielle de nouvelles usines d'engrais sont soit en construction ou devraient l'être bientôt. Les régions les plus prolifiques à cet égard sont le nord de l'Afrique (Tunisie, Maroc, Égypte), l'Asie du Sud et le Moyen-Orient. La principale raison de ce déplacement est le prix du gaz naturel qui ne cesse d'augmenter en Amérique du Nord et en Europe, parfois à plus de 13 \$ le million de Btu, ce qui rend le secteur de l'ammoniac, de l'urée et d'autres fertilisants beaucoup moins compétitifs par rapport aux endroits où le gaz naturel est à un prix ridiculement bas. Rien ne permet de croire que le prix du gaz naturel va chuter dramatiquement dans les prochaines années. Même si de vieilles usines moins productives risquent de fermer aux États-Unis et en Europe, la production mondiale devrait, à terme, augmenter.

La demande mondiale est également en progression avec la consommation croissante de

viande par les Chinois et les Indiens. Il faut bien entendu plus de céréales pour nourrir le bétail, ce qui exige plus d'engrais.

La production d'éthanol joue également un rôle. La proportion de maïs américain qui sera transformé en éthanol devrait plus que doubler d'ici quelques années. Le faible prix des récoltes et la hausse du prix de l'énergie n'incitent cependant pas les agriculteurs d'Amérique du Nord à augmenter leurs achats d'engrais. Voyons maintenant un portrait par type de fertilisant.

## POTASSE

Le Canada produit plus de huit millions de tonnes de potasse par année et en consomme moins de 400 000 tonnes.

Le marché de la potasse est concentré entre très peu de mains dans le monde dont celles du géant canadien Potash Corp. Ce dernier a d'ailleurs déclaré une marge brute record en 2005 avec 1,13 milliard de dollars soit une hausse de 65 % par rapport au record précédent en 2004. Ce gain ne s'explique pas que par la potasse, mais il s'agit bien entendu du secteur de prédilection de la com-

pagnie. Les mines de potasse ont été exploitées à 68 % de leur capacité, ce qui a bien entendu diminué l'offre. La production a même été stoppée pendant plus de dix semaines.

Le prix de gros de la potasse a progressé de 40 \$ la tonne de 2004 à 2005. Comme il s'agit de mines et que les entreprises contrôlent la production, on ne peut pas s'attendre à une offre plus abondante dans les prochaines années.

**Le prix des engrais sera encore à la hausse cette année.**

## AZOTE

Les prix de gros de l'ammoniac, la principale forme d'azote industriel, ont progressé de 14 % de l'exercice 2004 à 2005. L'urée s'est négocié 26 % plus cher pour la même période. Agrium, un

joueur majeur dans ce marché au Canada, a déclaré des profits records de 283 M\$ soit une hausse de près de 80 M\$ par rapport à 2004.

Le prix du gaz naturel demeurant plus cher que 9 \$ le million de Btu en Amérique du Nord, il faudra sans doute importer de plus loin que d'habitude.

Heureusement, le prix du transport maritime devrait baisser après un pic en 2004 causé par l'abandon de vieux rafiots pour la ferraille. De nouveaux bateaux neufs sont entrés en service, mais il faudra surveiller les importations de grain et d'acier en Asie qui pourraient accaparer les navires.

De nouvelles usines à Trinité, dans les Antilles, pourraient augmenter la production d'ammoniac et d'acide phosphorique. Une nouvelle usine d'ammoniac devrait aussi ouvrir en Australie, mais l'approvisionnement demeurera difficile en 2006.

## PHOSPHORE

Les dommages de l'ouragan Katrina ont encore un certain impact sur la capacité d'exportation de ces fertilisants aux États-Unis. Le DAP, par exemple, s'est négocié à 15 % de plus qu'en 2004. Plusieurs nouvelles usines d'acide phosphorique sont en construction, notamment en Tunisie et au Maroc, et cela pourrait réduire la pression d'ici deux ou trois ans. Une baisse des importations en Inde est également prévue.

Le Canada produit près de 300 000 tonnes de phosphore (P2O5) par année et en importe plus de 600 000 tonnes. Ces chiffres suggèrent qu'il y aurait de la place pour une production locale de phosphore organique à partir de lisier ou de fumier. La hausse du prix des fertilisants chimiques faciliterait d'ailleurs ce genre d'investissement.

# Nos concurrents détestent...

## La série 900

Domage car les utilisateurs eux en apprécient tous ses avantages

Passer visiter votre concessionnaire d'élite FENDT car

### UN ESSAI VOUS CONVAINCRA

www.fendt.com

**NOUVEAU**

**AMOS**  
(819) 732-6296  
(819) 782-5604

AGRITIBI R.H. INC.

**MONT-JOLI**  
(418) 775-3500

Garage Paul-Émile Ancil Ltée

**MONTMAGNY**  
(418) 248-0955

Bossé et Frère Inc.

**SAINT-BRUNO**  
Lac St-Jean  
1 877 343-2033

ÉQUIPEMENT GMD

**SAINT-HYACINTHE**  
(450) 799-5571  
1 866 615-5571

GRUPE S/MAC

**SAINT-ROCH DE L'ACHIGAN**  
(450) 588-2055

NOROTRAC

# Quelle gestion adopter pour cet élément fertilisant?

Rénald Bourgeois

Alors qu'on cherche à optimiser les rendements tout en minimisant les effets des pratiques agricoles sur l'environnement, il convient de s'interroger sur la disponibilité du potassium, le troisième élément fertilisant en importance après l'azote et le phosphore. Que dire de l'évolution et de la disponibilité de ces éléments dans le sol? Quelle est la meilleure stratégie pour optimiser la rentabilité des grandes cultures?

Le Conseil des productions végétales du Québec (CPVQ), faisant maintenant partie du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), s'est prononcé pour un resserrement des volumes d'engrais appliqués en 1994 alors qu'il publiait de nouvelles grilles de fertilisation pour les grandes cultures notamment.

Le choix fait alors avait été de réduire les apports à ceux qui produisaient une réponse des plantes, explique Marcel Giroux, chercheur à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) à Québec. On ne vise pas à enrichir le sol, mais à l'améliorer par des pratiques de gestion intégrée et un apport de fertilisants correspondant aux besoins de la plante cultivée.

Il s'agit de mieux fertiliser afin de concilier le développement d'une agriculture durable et

une rentabilité optimale des entreprises. La fertilisation s'inscrit dans une démarche où on intègre des apports organiques et minéraux pour améliorer les propriétés physiques des sols. En tenant compte de la capacité de réception et de rétention des sols, on constate une amélioration des rendements par l'apport d'amendements organiques et l'adoption de rotations.

## APPAUVRISSEMENT DES SOLS

Autre son de cloche de Denis Lévesque, directeur des services techniques chez Synagri, qui estime que les sols s'appauvrissent de façon inquiétante. La diminution de l'application de phosphore et d'azote pour des raisons environnementales a aussi entraîné une diminution de l'application des autres éléments, dont le potassium.

Selon lui, cette pratique met en danger la rentabilité des grandes cultures qui est en baisse depuis une vingtaine d'années. Si la tendance se maintient, le rendement moyen de la production de maïs-grain sera encore de moins de neuf tonnes métriques à l'hectare dans dix ans. Les aides gouvernementales devront alors être multipliées par 2,5 pour permettre aux producteurs de grandes cultures d'atteindre le seuil de rentabilité. L'Association des fabricants d'engrais du Québec

(AFEQ) estime que pour atteindre la rentabilité, le rendement moyen devrait être de 44 % plus élevé que ce que la tendance laisse prévoir. Il devrait donc être de 12,5 tonnes métriques par hectare.

Quand un élément vient à manquer, la croissance des plantes est arrêtée ou ralentie. C'est ce qu'on voit actuellement à plusieurs endroits, poursuit M. Lévesque. Il propose donc de maintenir un équilibre dans les sols des éléments fertilisants pour que les plantes soient correctement approvisionnées. Il faut donc augmenter les apports tout en améliorant les autres paramètres tels la texture, la structure, le drainage et le taux d'acidité. L'AFEQ propose de tenir compte de l'Indice général de fertilité ou (IGF) qui intègre la capacité d'échange cationique, le taux de matière organique, le taux d'acidité, la dynamique complexe de l'azote et des autres éléments fertilisants pour augmenter la fertilité des sols et, de ce fait, le rendement des cultures.

## ÉLÉMENT ESSENTIEL

Le potassium est nécessaire aux plantes en quantité appréciable. Il agit en régulateur de l'activité enzymatique des cellules. Il aide au maintien du contenu en eau et ainsi de l'absorption du bioxyde de carbone par le mouvement d'ouverture ou de fermeture des stomates des feuilles. Il in-

Photo : Dominique Gauthier

fluence la photosynthèse, la production d'énergie et le transport des éléments nutritifs des racines vers les feuilles où se réalise la synthèse des molécules constitutives des plantes.

Les sols du Québec sont généralement bien pourvus en potassium. Mais, il faut régulièrement réaliser des analyses de sol pour ajuster la fertilisation aux besoins. Une carence nuit à la croissance et à l'absorption des autres éléments. Elle diminue les rendements et la qualité de la production en nuisant à la croissance.

Les plantes fourragères des prairies et pâturages sont particulièrement exigeantes en potassium, mais les animaux en retournent par leurs déjections. En production intensive, elles prélèvent beaucoup de potassium qui doit être remplacé par la fertilisation.

On le voit, depuis les années 1990, la vision de la fertilisation adéquate diverge quelque peu. Il revient aux producteurs de juger de ces points de vue en fonction de ses sols et de son expérience propre. La réalisation d'essais comparatifs à la ferme est souhaitable pour faire les ajustements nécessaires. En essayant des taux d'application différents, on peut comparer les différences de rendement et la rentabilité du gain, s'il y en a.



LA SEULE LIMITE QUE L'ON IMPOSE À CETTE SÉRIE C'EST LA VÔTRE!

Quand on parle de puissance  
La série

8400  
de 180  
à 240 HP

Avec la transmission  
Dyna-Step™

ça travaille  
fort!

Exigez  
l'original



AMOS  
Agritibi R. H. Inc.  
AMQUI  
Machinerie J.N.G. Thériault Inc.  
BROMPTONVILLE  
Équipements R. M. Nadeau  
COATICOOK  
Service agricole de l'Estrie  
LAC MÉGANTIC  
Coop Lac-Mégantic  
LAURIER STATION  
Faucher & Faucher Laurier Inc.  
LOUISEVILLE  
Machineries Nordtrac Ltée  
MONT-JOLI  
Garage Paul-Émile Anctil Ltée  
MONT-LAURIER  
F. Constantineau Inc.

MONTMAGNY  
Bossé & Frère Inc.  
NAPIERVILLE  
Équipements Prairie Inc.  
ROUDEMONT  
Équipements Agri-Mont Inc.  
SABREVOIS  
Équipements Guillet Inc.  
SAINT-ANDRÉ  
DE-KAMOURASKA  
Garage N. Thiboutot Inc.  
SAINT-BRUNO  
(Lac St-Jean)  
G. M. D. Inc.  
SAINT-CYPRIEN  
Alcide Ouellet & Fils Inc.  
SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU  
Groupe Symac  
machinerie agricole

SAINT-GEORGES-DE-BEAUCE  
Aurélien Lessard Inc.  
SAINT-HYACINTHE  
Groupe Symac,  
machinerie agricole  
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN  
Machineries Nordtrac Ltée  
SAINT-ANNE-DES-PLAINES  
Équipements Yvon Rivard Inc.  
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON  
R. Brisebois & Fils Ltée  
SAINTE-MARIE-DE-BEAUCE  
Faucher & Faucher Inc.  
WARWICK  
Champoux machineries Inc.

Tous nos modèles sont compatibles avec  
le système d'agriculture de précision

FIELDSTAR READY



MASSEY FERGUSON®

Tradition d'une robuste fiabilité  
depuis plus de 160 ans

Massey Ferguson™ est une filiale à part entière de la société Agco Corporation, Duluth, Georgia - www.agcocorp.com

DOSSIER

FERTILISATION

DIAGNOSTIC

# Des outils pour déterminer les besoins en azote

RENALD BOURGEOIS

La détermination précise des réserves en azote du sol n'est pas facile. De ce fait, répondre de façon optimale aux besoins des plantes demande le développement d'outils perfectionnés. La difficulté vient du fait que le sol contient de l'azote sous diverses formes et le libère à un rythme variable selon les saisons et les conditions climatiques. Comment donc savoir exactement ce qu'il faut appliquer et à quel moment de la saison?

CLICHÉ RÉPÉTÉ À ÉCLAIRAGE DIFFÉRENT EN RAISON DU TEXTE IMPRIMÉ SUR FOND GRIS OU DE COULEUR

# ON NE SE PLANTE PAS AVEC LA SOLUTION ORANGE!



EXPERTISE • INNOVATION • SERVICE

Le meilleur choix  
pour vos cultures

- Semences
- Fertilisants
- Chaux
- Protection des cultures
- Application à forfait
- PAEF
- Agriculture de précision

Agrocentre  
Farnham inc.

Stanbridge Station  
Farnham  
450-296-8205  
1 800 522-8205

Agrocentre  
Fertibec inc.

Saint-Rémi  
Sainte-Martine  
Huntingdon  
1 877 FERTIBEC  
(1 877 337-8423)

Agrocentre  
St-Hyacinthe inc.  
Saint-Hyacinthe  
Saint-David  
Saint-Aimé  
450-796-3360  
1 800 363-2476

Agrocentre  
St-Pie inc.

Saint-Pie-de-Bagot  
Saint-Valérien  
1 888 772-5140

Agrocentre  
Vinisol inc.

Nicolet  
819-293-5851  
1 800 567-7971

Les Engrais  
Lanaudière inc.

Saint-Thomas-  
de-Joliette  
450-759-1520  
1 800 363-1755

*Une entreprise  
de chez nous,  
près de chez vous.*

 **AGRO**<sup>MC</sup>  
**CENTRE**

On sait, en outre, qu'il faut éviter la surfertilisation à cause des problèmes de contamination de la nappe phréatique que cela peut entraîner. Les agriculteurs doivent donc viser une efficacité optimale de la fertilisation azotée en limitant les applications au volume nécessaire à l'alimentation de la plante cultivée.

Il faut savoir jusqu'à quel niveau l'augmentation de la dose est rentable. Ce niveau dépend de plusieurs facteurs dont le prix de vente du maïs, le coût des fertilisants, la qualité du sol, la régie et le rendement supplémentaire qu'il permet. Ces essais comparatifs doivent être faits en situation réelle sur des fermes.

Les nitrates, qui ne sont généralement pas fixés et descendent verticalement dans le sol avec l'eau, sont perdus pour l'alimentation des plantes quand ils descendent sous la zone occupée par les racines. Avec les pluies abondantes du printemps et de l'automne, les nitrates migrent en profondeur jusque dans les nappes d'eau souterraine.

Il y a donc une différence entre ce qui peut être disponible à l'automne et au moment de l'ensemencement d'où la pratique de déterminer le volume nécessaire avant la première application d'azote.

Ces considérations ont amené les experts et les chercheurs en fertilisation à tenter de développer des méthodes pour réaliser des prescriptions plus précises pour minimiser les coûts et réduire les impacts sur l'environnement sans nuire à la croissance de la plante. L'azote n'est pas plus important que les autres éléments pour la croissance des plantes, mais il en faut des quantités plus grandes.

L'azote fait partie des trois éléments majeurs nécessaires à l'alimentation des plantes avec le phosphore et le potassium. Il doit donc être disponible pendant la saison de croissance en quantité suffisante pour répondre aux besoins, avec une marge de sécurité, mais sans excès, pour réduire le lessivage.

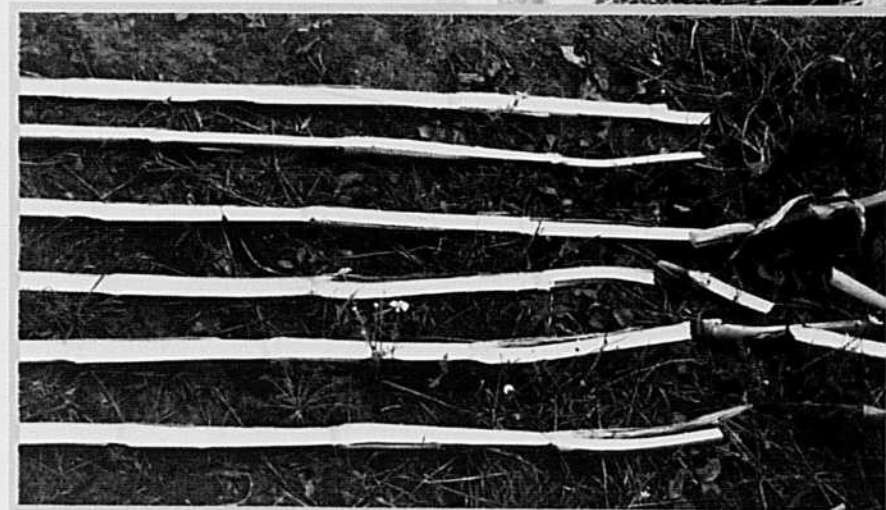
Pour déterminer la quantité d'engrais azoté dont une culture a besoin, il faut donc tenir compte de la teneur en azote minéral du sol, des nitrates qui seront libérés au cours de la saison par la matière organique en décomposition et des besoins de la plante. Cette détermination doit se faire au printemps ou plus tard pendant la saison de végétation.

En effet, les conditions climatiques à l'au-

tomne, en hiver et au printemps libèrent des nitrates, car les processus chimiques se poursuivent alors que les plantes absorbent peu de ces éléments. Alors, les pluies les entraînent en profondeur dans le sol. Il faut donc viser à éviter de se retrouver avec des excès, en fin de saison, qui pourront être entraînés par l'eau.

#### TESTS DE SOL

Actuellement, les agronomes qui s'intéressent à faire des recommandations de fertilisation azotée réalisent un test rapide de nitrates, explique Roger Rivest, agronome, conseiller régional en grandes cultures, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à Saint-Hyacinthe. Celui-ci



permet d'estimer la quantité qu'il sera nécessaire d'ajouter pour le démarrage et la croissance des plantes cultivées.

Un calcul de l'apport du sol tient compte des nitrates minéraux présents et ceux qui seront libérés par la matière organique au cours de la saison. En tenant compte des besoins de la plante et en soustrayant l'apport du sol, on peut arriver à une prescription optimale pour la culture pendant la saison en cours.

Dans des sols gérés de manière à assurer une productivité durable, avec rotations et travail réduit, on parvient à diminuer la dépendance aux engrais chimiques, explique Pascal Royer, conseiller au Club agroenvironnemental La Vallière. La dose économique optimale d'azote est réduite à 100 à 130 kg plutôt que 170 kg à l'hectare qui est la recommandation

*Photos : Pascal Royer  
Les tests de coloration  
de canes de maïs per-  
mettent de déterminer  
s'il y a excès de  
nitrates à la fin de la  
saison. Ils permettent  
de valider les prescrip-  
tions de fertilisation  
azotée faites au cours  
de la saison de végéta-  
tion.*

*Les conseillers ont de plus en plus d'outils  
à leur disposition pour estimer les besoins  
en fertilisants.*

maximale des grilles de fertilisation pour le maïs.

À la fin de la saison, un test de nitrates dans les tiges est un indicateur d'éventuels surplus. Toutefois, on ne sait pas s'il y a eu déficit ou si la quantité disponible était suffisante. Pour cela, il faut se fier aux rendements. Les besoins dans un sol en santé où les échanges sont facilités par une bonne structure seraient minimisés.

Il ne faut pas négliger les aspects agronomiques de base qui peuvent également limiter le rendement tels le drainage, la structure du sol, le taux de matière organique, les éléments mineurs, les caractéristiques des variétés. Le milieu écologique de la culture forme un tout complexe d'autant plus délicat à gérer qu'on demande de forts rendements.

Dans les essais de fertilisation azotée menés par Roger Rivest, les meilleurs champs ne montrent pas d'effet aux diverses doses appliquées. L'azote est donc disponible en quantité suffisante, mais les analyses de sol ne l'indiquent pas. Dans ces cas, le démarreur peut suffire comme apport d'azote dans le maïs.

D'autre part, le problème se pose différemment selon que les sols sont bien structurés et reçoivent ou non du fumier. Dans ce dernier cas, il y a minéralisation et donc plus grande disponibilité de nitrates alors que sans fumier, il y a peu de réserve organique à dégradation rapide.

#### MESURE DE LA CHLOROPHYLLE

La compagnie japonaise Konica propose un appareil portable qui évalue la quantité de chlorophylle contenue dans les plantes. Il procède par l'analyse de la densité optique à deux longueurs d'onde. Une pince prend la feuille et un écran donne la mesure. L'intérêt de cette mesure vient de la corrélation entre la chlorophylle et le contenu en azote. On peut donc détecter une carence.

En champ, la procédure consiste à établir une parcelle saturée en azote pour la comparer avec le reste du champ, explique Nicolas Tremblay, chercheur à Agriculture et Agroalimentaire Canada à Saint-Jean-sur-Richelieu. Il est alors possible de déterminer un indice de saturation par la comparaison de la parcelle saturée avec le champ.

En restreignant le volume du démarreur, la pince permet de déterminer le volume plus précis de la deuxième application. Au cours des essais, on a ainsi pu diminuer l'application globale de quelque

20 kilogrammes. C'est pourquoi on en recommande fortement l'utilisation, explique Nicolas Tremblay.

Il s'agit d'un appareil précis, facile d'utilisation et qui ne requiert ni préparation ni réactif chimique, continue-t-il. Il faut toutefois apprendre à interpréter les données en fonction de variables diverses telles que la culture, le cultivar ou l'hybride, les conditions climatiques et le stade de croissance, la présence de maladies ou de parasites.

Son prix de 2395 \$ peut sembler élevé, mais avec l'économie de fertilisants, il peut se rentabiliser assez rapidement. Il ne peut cependant être le seul outil utilisé pour faire des recommandations de fertilisation, il s'ajoute aux autres techniques.

Le N-Sensor est un outil utilisé en Europe pour l'application de l'azote à taux variable et qui a été essayé au Québec. Il s'agit d'un capteur de la lumière réfléchie par les plantes. Les variations de la couleur indiquent les besoins en azote dont le volume est ajusté en cours d'application selon les besoins estimés. Développé en Allemagne par Hydro Agri, l'appareil permet une homogénéisation des rendements tout en évitant une surfertilisation localisée.

On le sait, la fertilité des champs, que ce soit pour l'azote ou d'autres éléments n'est pas la même d'un endroit à l'autre. Toutefois, la variabilité des cultivars et des situations rend difficile un ajustement de l'appareil en passant d'un champ à l'autre.

D'autres méthodes plus sophistiquées existent, mais elles sont surtout utilisées pour la recherche et les analyses sont faites en laboratoire. Elles ne sont donc pas utiles à des prescriptions rapides au cours de la saison de végétation lorsqu'il faut corriger une carence. La recherche permet toutefois progressivement des ajustements aux méthodes agronomiques.

La complexité des processus qui ont cours dans le sol et la mobilité des nitrates, forme principale sous laquelle l'azote est absorbé par les plantes, rendent difficile la précision des recommandations. Des essais cherchent à résoudre ces problèmes. Des outils sont développés pour faciliter le travail des conseillers. Des progrès appréciables ont été réalisés. Il reste cependant encore à faire pour tenir compte de toutes les variables qui interviennent dans le cycle de l'azote.

# Un menu diversifié pour votre maïs!

HUBERT BROCHARD\*

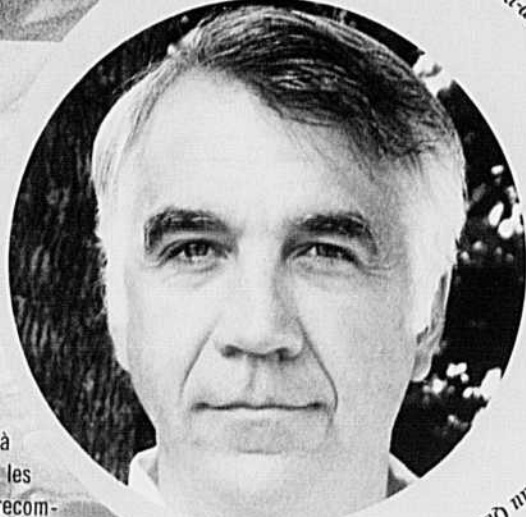
Les fabricants et fournisseurs d'engrais traitent vos sols et vos grandes cultures aux petits oignons : ils leur offrent la table d'hôte ou même le « spécial du champ ».

Les distributeurs d'engrais offrent aujourd'hui une gamme complète d'engrais. Pour doser les quantités des éléments nutritifs à appliquer dans vos champs, les représentants se fient aux recommandations de votre PAEF qui sont basées sur les analyses de sols et de fumiers, et les besoins des cultures. « Grâce aux technologies modernes, les distributeurs d'engrais offrent un service sur mesure et de plus en plus précis », constate Germain Pelletier, président-directeur général de l'Association des fabricants d'engrais du Québec (AFEQ). « Quand j'ai commencé dans le métier, on se contentait souvent d'épandre de l'urée-potasse entre le labour et le hersage, se rappelle M. Pelletier. De nos jours, les engrais sont granulaires, liquides ou gazeux, on emploie des engrais de démarrage et d'entretien à la volée ou en bande, on fractionne l'application d'azote pour mieux suivre les besoins de la plante et on rectifie des carences avec des engrais foliaires! »

## DES ENGRAIS ET DES SERVICES POLYVALENTS

Comme plusieurs autres fournisseurs de pro-

duits et de services agricoles, la société Agrico Canada teste continuellement au Québec les fertilisants venant d'ailleurs. « En plus d'offrir toute la gamme d'engrais usuels, nos conseillers peuvent, sur demande, prélever les échantillons de sols et de feuilles, et les faire analyser, souligne Guy Dufresne, directeur d'Agrico Canada. Et comme nos conseillers parcourent les



Germain Pelletier, président-directeur général de l'Association des fabricants d'engrais du Québec.



Guy Dufresne, directeur d'Agrico Canada.



Greg Haney, directeur des intrants agricoles pour Agrocentre Belcan.

champs et offrent des semences et des produits de phyto-protection, leur expertise est plus diversifiée, ils ont une idée plus globale de chaque situation », ajoute M. Dufresne.

« Il n'y a plus de formules d'engrais passe-partout comme avant, confirme Greg Haney, directeur des intrants agricoles pour Agrocentre Belcan, et c'est mieux ainsi. Il est vrai aussi que le service s'est élargi : on fait aussi le dépistage des maladies et des insectes nuisibles. » Il y a 20 ans, la firme Agro-100 mettait au point avec Agrocentre Belcan un produit qui fait d'une pierre deux coups, le Tubrex.

« En plus de chauler, le Tubrex apporte potassium, soufre, magnésium, manganèse, zinc et cuivre, poursuit M. Haney. Nous offrons aussi le CalPoMag, qui contient du Tubrex et de la chaux dolomique (riche en magnésium), pour le chaulage des sols ayant un bon équilibre au niveau du magnésium et du potassium.

La plupart des Agrocentre (indépendants de ce dernier) distribuent aussi le Tubrex. Ce réseau distribue également les engrais Novagro: le G82 et le D91. Ces deux fertilisants granulés sont surtout appliqués en bande au démarrage,



Claude Lalongé, conseiller technique pour le réseau des Agrocentre. (Photo : Hubert Brochard)

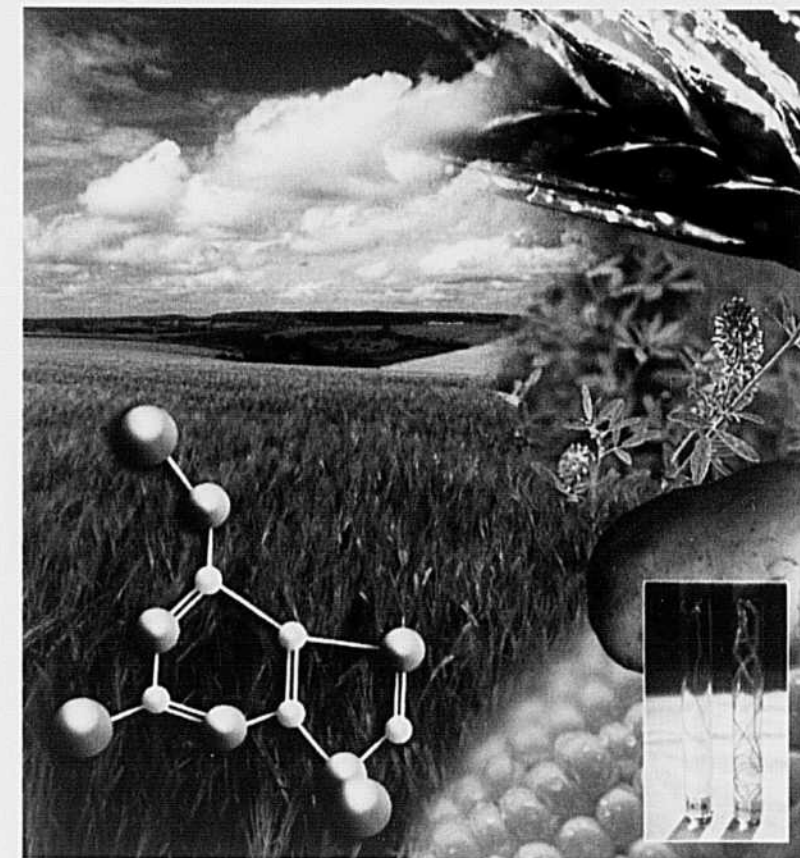
en mélange avec les autres engrais. « Tous deux apportent calcium, magnésium et soufre en proportions différentes, explique Claude Lalongé, conseiller technique auprès des Agrocentre. Le D91 convient aux sols moins riches en magnésium et au pH acide, car il neutralise le pH du sol le long de la bande d'application. »

Quant à lui, le G82 apporte du soufre et du calcium, très utile aux plantes, mais celui-ci ne neutralise pas le pH du sol, car il est sous forme de sulfate et non pas sous forme de carbonate, comme le D91. « Le soufre apporté par le sulfate favorise l'assimilation de l'azote, un avantage avec le prix actuel de cet élément nutritif! », ajoute M. Lalongé. Par ailleurs, les Agrocentre sont les distributeurs exclusifs de



## Engrais Litho Physio

L'innovation pour une agriculture rentable et durable



16 usines d'engrais pour mieux vous servir

- Compton
- Henryville
- Laurierville
- Louisville
- Saint-Blaise
- Saint-Damase
- Saint-François-du-Lac
- Saint-Hermas
- Saint-Jacques-le-Mineur
- Saint-Jude
- Saint-Léonard d'Aston
- Saint-Narcisse
- Saint-Polycarpe
- Saint-Rémi (div. horticole)
- Saint-Simon (siège social)
- Saint-Thomas D'Aquin

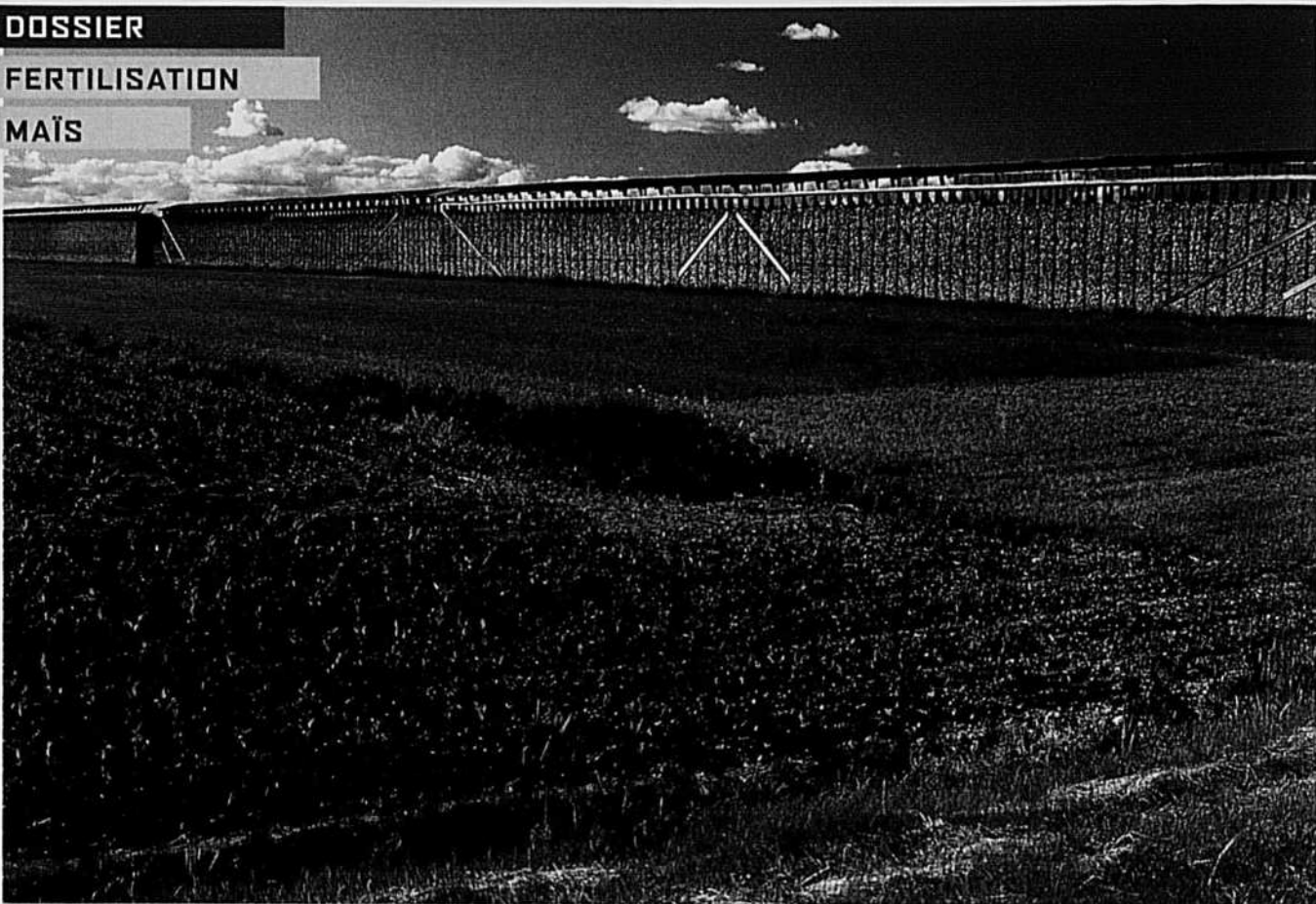


www.willamhoude.com

SIÈGE SOCIAL

0, 3<sup>e</sup> rang ouest, Saint-Simon  
Québec J0H 1Y0

1-800-663-0064



l'Agrotain, un produit qui ralentit la nitrification de l'urée, laissant à l'azote plus de temps pour être assimilé par les racines des plantes.

#### D'AUTRES TROUVAILLES

Parmi ses produits exclusifs, la compagnie William Houde propose le Litho-Physio, une association d'éléments nutritifs majeurs et secondaires, d'oligo-éléments et d'un complexe breveté de lithotamme et de substance végétale naturelle de type aminopurines. « Le calcium du lithotamme, une chaux issue du fond des mers, est mieux absorbé par les racinelles de la plantule grâce à la présence de l'aminopurine, décrit Guy Forand, agronome chez William Houde. Évidemment, l'effet correcteur du pH de la chaux du Litho-Physio facilite l'absorption des autres éléments fertilisants, ajoute M. Forand, qui a suivi une solide formation en

sciences du sol au Campus Macdonald et à l'Université Laval. Le Litho-Physio s'utilise particulièrement comme démarreur en bande, mais on peut l'appliquer à la volée. »

Parmi les produits fertilisants mis au point au Québec, il faut mentionner l'Hyper P, distribué par la Coop Fédérée. « Dans cet engrais breveté, le phosphore est protégé par de la matière organique à base de tourbe, explique Alexandre Mailloux, directeur de la recherche et du développement technologique à la Coop Fédérée. Le phosphore ainsi protégé s'associe beaucoup moins avec le fer et l'aluminium du sol et devient alors plus disponible pour la plante. En début de saison quand le sol est froid, l'Hyper P fait la différence et améliore les rendements », souligne M. Mailloux, l'un des principaux concepteurs de cet engrais. La Coop Fédérée

commercialise également les produits Supercal, Sécurcal et Sécurmag, des amendements calcaires riches en magnésium ou en soufre qu'on peut mélanger aux engrais, ainsi que la chaux Rapidex, qui corrige le pH rapidement et pour une courte période.

#### DES ENGRAIS DOUX

L'entreprise Semico présente aux agriculteurs le démarreur granulaire Promax. « La formule Promax, élaborée pour la région de Québec, apporte de l'azote et du potassium sous forme de sulfates, ainsi que tous les oligo-éléments nécessaires aux plantules de maïs, enchaîne André Dutil, directeur régional des ventes chez Semico. De plus, les sulfates sont une source de soufre, un élément nutritif « secondaire » important et ils sont doux pour les semences. Nous offrons aussi les engrais démarreurs liquides Alpine. En général, les démarreurs liquides conviennent bien aux sols dont la teneur en phosphore s'approche de la valeur critique. Comme la formulation liquide rend le phosphore facilement disponible aux racinelles de la plantule, on n'applique donc que le phosphore qu'il faut, sans surplus. »

Semico distribue également les engrais foliaires Oligosol. « C'est une façon de corriger rapidement les carences de la culture, poursuit

Guy Forand, responsable des semences de maïs et soya pour William Houde.





**DuPont<sup>MC</sup>  
Battalion<sup>MC</sup>**  
herbicide à mélanger  
en réservoir

## Soyez maître de la situation dès le début

- Appliquez Battalion<sup>MC</sup> en prélevée, avant que les graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges aient une chance de s'établir
- Assure le meilleur contrôle des mauvaises herbes sorties de terre dans sa catégorie – élimine même le chiendent
- Exige une moins grande quantité de pluie pour l'activation dans le sol et donne des résultats plus constants que les autres herbicides de prélevée
- La plus large fenêtre d'application de tous les produits à application unique – de l'ensemencement au stade 3 feuilles – ce qui représente près de 27 jours<sup>†</sup>

**Des questions ? Adressez-vous à votre détaillant,  
composez le 1 800 667-3925 ou encore, visitez [www.dupont.ca/ag](http://www.dupont.ca/ag)**

†D'après la moyenne des données Growth Stage recueillies sur une période de 30 ans.  
Comme avec tous les produits de protection des cultures, suivre attentivement les instructions sur l'étiquette.  
© 2006 DuPont. Tous droits réservés. Le logotype ovale DuPont®, DuPont™, Les miracles de la science™ et Battalion™ sont des  
marques déposées/de commerce de E. I. du Pont de Nemours and Company. La compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié.  
Membre de CropLife Canada.



*Les miracles de la science™*



Alexandre Mailloux, directeur recherche et développement technologique à la Coop Fédérée. (Photo : gracieuseté de La Coop Fédérée)



M. Dutil. De plus, l'engrais foliaire Coup de fouet diminue le stress causé par l'herbicide, ce qui augmente les rendements. »

De son côté, le distributeur Plant-Prod Québec propose deux engrais liquides qui font leurs preuves dans le maïs sucré : l'engrais Alpine 6-24-6 au démarrage en bande et le Fortifiant foliaire Alpine 10-10-10, qui contient aussi les principaux oligo-éléments. « Le 6-24-6 donne une bonne avance aux jeunes plantes de maïs, car il est doux pour les semences et c'est l'engrais liquide le plus riche en orthophosphate, une forme de phosphore beaucoup mieux assimilée que le polyphosphate de la plupart des engrais liquides », explique Serge Gagnon, représentant technique chez Plant-Prod Québec. M. Gagnon suggère aussi trois applications du Fortifiant foliaire 10-10-10 en fin de saison, car les engrais foliaires

#### DES FORMULES ADAPTÉES

La compagnie Synagri peut maintenant moduler sa gamme d'engrais 3 et 5 Étoiles en fonction des besoins précis des champs et des cultures au moyen d'un programme informatique. « Nous lançons aussi une solution liquide sulfo-potassique (0-0-25-17S) à appliquer en même temps que l'a-

zote liquide (32-0-0) ou que l'ammoniac anhydre (82-0-0), annonce Denis Lévesque, directeur du service technique pour Synagri. Des équipements développés à cette fin permettent une application simultanée, mais séparée afin de pouvoir moduler les doses sans risque de réactions physiques indésirables. Cette application de potasse et de soufre avec l'azote facilite la maturation tout en augmentant les rendements de façon appréciable », précise le conseiller.

André Dutil, directeur régional des ventes pour Semco.

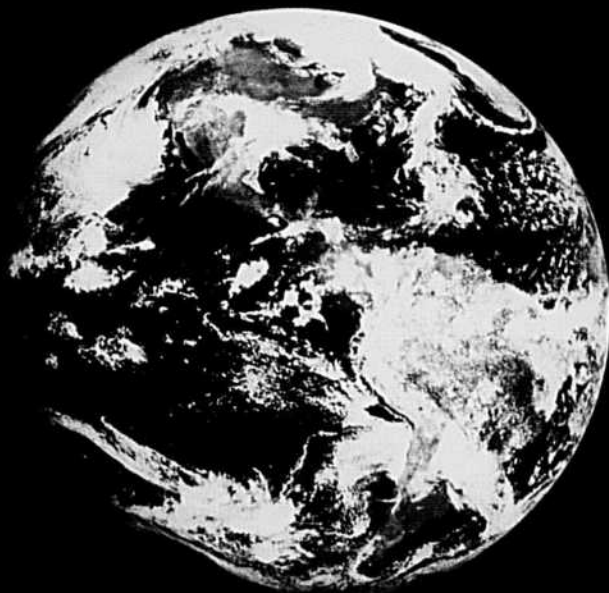


zote liquide (32-0-0) ou que l'ammoniac anhydre (82-0-0), annonce Denis Lévesque, directeur du service technique pour Synagri. Des équipements développés à cette fin permettent une application simultanée, mais séparée afin de pouvoir moduler les doses sans risque de réactions physiques indésirables. Cette application de potasse et de soufre avec l'azote facilite la maturation tout en augmentant les rendements de façon appréciable », précise le conseiller.

Comme on le voit, les services et les produits offerts nous donnent plus de polyvalence et de choix. Pourquoi ne pas en profiter?

\**agronome et journaliste*  
Sincères remerciements aux personnes mentionnées, à Danielle Baily, coordonnatrice marketing pour Agrocentre Belcan et à Jean-Luc Yelle, président-directeur général de Agrocentre Fertibec.

# PLUS de bactéries vivantes que de gens sur Terre!



Les inoculants HiStick<sup>MD</sup> pour soya mettent des milliards de bactéries\* au travail pour vous assurer **PLUS** de nodulation, **PLUS** de rendement et **PLUS** d'argent dans vos poches. Sous forme liquide ou de tourbe stérile, vous pouvez compter sur les inoculants de marque HiStick pour obtenir la performance que vous recherchez et un impressionnant rendement de votre investissement.

Voilà probablement pourquoi HiStick est l'inoculant le **PLUS** utilisé par les producteurs.

## Exigez PLUS et obtenez PLUS avec HiStick.



Monsanto en Direct<sup>MC</sup>:  
1 800 667-4944

Les inoculants HiStick sont disponibles chez votre fournisseur local de semences de marque Dekalb<sup>MD</sup> et Pride.



SEMENCES PRIDE  
1 800 265-5280

\* Consultez notre étiquette. Nous garantissons que HiStick+ fournit  $4 \times 10^8$  (4 milliards) de cellules viables de *Bradyrhizobium japonicum* par gramme et que HiStickL fournit  $2 \times 10^8$  (2 milliards) de cellules viables de *Bradyrhizobium japonicum* par gramme.



HiStick est une marque déposée de Becker Underwood, Inc.  
DEKALB et le logo DEKALB sont des marques déposées de DEKALB Genetics Corporation.  
Monsanto en Direct est une marque déposée de Monsanto Technology LLC, sous licence de Monsanto Canada Inc.



FORUM DU DAA 2006

# Les perspectives américaines

AMINA BABA-KHELIL\*



Chaque année le Département Agricole Américain (DAA) organise un forum grandiose sur les prévisions agricoles aux États-Unis. Cette année, il a eu lieu les 16 et 17 février dernier à Arlington en Virginie.

Le présent article a pour but de faire ressortir les principaux points concernant les perspectives dans le domaine des grains et des oléagineux pour la saison 2006-07. En résumé, le DAA anticipe une très large offre des oléagineux, une intense expansion de l'utilisation du maïs pour la fabrication de l'éthanol ainsi qu'une relative décroissance de l'offre du blé. Les prévisions de production sont réalisées en considérant implicitement des conditions climatiques normales pendant les semis du printemps et de la croissance en été.

## MAÏS

Les superficies de maïs en 2006 devraient connaître une baisse suite aux hausses du coût de l'énergie et des produits dérivés du pétrole. La baisse des superficies ensemencées prévue est de 1,3 mil-

lion d'acres par rapport à 2005. La production devrait diminuer de 300 millions de boisseaux, mais le niveau de 10,8 milliards de boisseaux constituera une troisième année consécutive de production substantielle.

Au cours des dernières années, le poste de la demande a été dominé par une hausse de l'utilisation du maïs pour la fabrication de l'éthanol. L'année 2006 ne ferait pas l'exception, selon les analystes du DAA, et serait même marquée par une hausse de 34 % comparativement à l'an dernier. Les marges positives réalisées suite aux prix farineux de l'éthanol ont rendu cette production très attractive. D'autre part, un nombre important de raffineries adopterait l'utilisation de l'éthanol à la place du MTBE (méthyl-tertiobutyl éther) d'ici la fin 2006. En fait, le MTBE est une substance liquide volatile et inflammable utilisée en mélange avec l'essence afin d'augmenter l'indice d'octane. Il est libéré dans l'environnement sous forme de gaz, mais comme il est soluble dans l'eau, il risque de contaminer les réserves souterraines d'eau potable.

Pour ce qui est des prévisions d'exportations américaines de maïs, elles sont en hausse de 150 millions de boisseaux par rapport à 2005. Les États-Unis devraient reconquérir leur part de marché avec le repli de l'Argentine de la scène internationale. En effet, les superficies de maïs en Argentine ont été réduites cette année. De plus, les conditions climatiques ont été caniculaires durant la période de pollinisation. Une baisse conséquente de la production est alors attendue.

Par ailleurs, les exportations brésiliennes devraient s'améliorer par rapport à celles de 2004 et 2005, mais n'atteindraient pas les niveaux substantiels de 2002 et 2003. La production en Afrique du Sud est également en baisse ce qui limiterait les possibilités d'exportations de ce pays. L'incertitude demeurerait par contre du côté de la Chine. Une légère baisse est prévue pour l'activité d'exportation, mais le programme de subventions à l'exportation demeurerait en vigueur encore. Pour l'instant, il n'est pas question que la Chine passe du mode d'exportatrice nette à importatrice nette, cependant, la hausse de

Perspectives de l'offre et demande du maïs aux États-Unis pour 2006-2007 (millions de boisseaux)

	2005-2006*	2006-2007**
Superficies ensemencées (millions d'acres)	81,8	80,5
Superficies récoltées (millions d'acres)	75,1	73,2
Rendement (boisseaux/acre)	147,9	147,7
<b>Offre</b>		
Stock de début	2 114,0	2 401,0
Production	11 112,0	10 810,0
Importations	10,0	10,0
<b>Total</b>	<b>13 236,0</b>	<b>13 221,0</b>
<b>Utilisation</b>		
Ind. animale ou autre	6 000,0	5 950,0
Industrie	2 985,0	3 545,0
dont éthanol pour carburants	1 600,0	2 150,0
Exportations	1 850,0	2 000,0
<b>Total</b>	<b>10 835,0</b>	<b>11 495,0</b>
Stock de report	2 401,0	1 726,0
Prix moyen aux producteurs (\$US/boisseau)	1,90	2,15
2,47 acres/hectare 39,368 boisseaux de maïs à t.m		

\*Prévisions USDA \*\*Perspectives USDA Source : DAA, le 17 février 2006

Perspectives de l'offre et demande du blé aux États-Unis pour 2006-2007

	2005-2006*	2006-2007**
Superficies ensemencées (millions d'acres)	57,2	58,0
Superficies récoltées (millions d'acres)	50,1	48,7
Rendement (boisseaux/acre)	42,0	42,6
<b>Offre</b>		
Stock de début	540,0	542,0
Production	2 105,0	2 075,0
Importations	85,0	95,0
<b>Total</b>	<b>2 730,0</b>	<b>2 712,0</b>
<b>Utilisation</b>		
Ind. animale ou autre	200,0	200,0
Industrie	988,0	994,0
Exportations	1 000,0	975,0
<b>Total</b>	<b>2 188,0</b>	<b>2 169,0</b>
Stock de report	542,0	543,0
Prix moyen aux producteurs (\$US/boisseau)	3,40	3,40
2,47 acres/hectare 36,744 boisseaux de blé à t.m.		

\*Prévisions USDA \*\*Perspectives USDA Source : DAA, le 17 février 2006



la demande domestique et la baisse des stocks de report vont finir par entraîner le ralentissement des exportations chinoises à moyen terme.

#### SOYA

Les prévisions des superficies ensemencées en soya aux États-Unis sont de 74 millions d'acres par rapport à 72,1 en 2005. Les pluies bénéfiques du mois d'août 2005 avaient contribué à l'obtention du rendement record de 43,3 boisseaux/acre. Ce record est en fait venu détrôner celui de 2004 avec une hausse de 1,1 boisseau/acre. Selon les analystes, un retour vers une tendance moyenne est plus probable avec des conditions climatiques normales au cours de la saison prochaine. D'ailleurs, le rendement anticipé est de 40,7 boisseaux/acre.

La production de soya, par conséquent, reculerait de 121 millions de boisseaux par rapport à 2005. L'offre serait malgré tout en progression en raison

des stocks gigantesques de l'année d'avant qui se retrouvent reportés dans le poste de l'offre de 2006.

Les exportations de soya pour 2006-07 atteindraient le niveau de 1,075 milliard de boisseaux, soit une hausse de 18 % par rapport à l'an dernier. Avec un dollar plus compétitif par rapport aux autres devises, l'offre américaine aurait des chances de conquérir des marchés au cours de l'année 2006-07. Cela dit, il faut garder à l'esprit la production record attendue en Amérique du Sud pour 2005-06 qui constituerait un sérieux obstacle à l'essor du marché nord-américain.

En fait, la baisse des prix devrait stimuler la consommation ainsi que le commerce du soya et du tourteau. La Chine devrait continuer à jouer un rôle primordial dans la croissance internationale des importations de soya avec ses importantes capacités de transformation et sa robuste consommation d'huiles et de protéines végétales.

#### BLÉ

La production de blé devrait connaître un faible repli pour 2006 par rapport à l'an dernier suite au déclin des superficies récoltées. Ce déclin serait compensé par la hausse des rendements et cela, malgré les fâcheuses conditions climatiques qui ont prédominé dans les États du Texas et d'Oklahoma. Apparemment, il n'existe qu'une très faible corrélation entre les rendements et les conditions de la culture qui prévalent tôt dans la saison.

Une progression des importations américaines de blé de 12 % est anticipée par rapport à 2005. La suppression des droits compensateurs du blé devrait jouer un rôle dans l'augmentation des importations du blé de printemps en provenance du Canada. Les exportations, quant à elles devraient ralentir. Le blé produit aux États-Unis connaîtrait une compétition serrée en 2006-07 sur les marchés mondiaux avec le blé de printemps canadien où la qualité devrait s'améliorer après les deux années de qualité médiocre. La concurrence proviendrait également d'Australie surtout sur le marché irakien. Les blés de type « soft » seraient en forte compétition sur les marchés avec ceux en provenance de l'Europe-25 et d'Australie. Les superficies de blé en Russie et en Ukraine seraient par contre en recul pour la prochaine année.

\*analyste de marché, FPCCQ

#### Perspectives de l'offre et demande du soya aux États-Unis pour 2006-2007 (millions de boisseaux)

	2005-2006*	2006-2007**
Superficies ensemencées (millions d'acres)	72,1	74,0
Superficies récoltées (millions d'acres)	71,4	72,9
Rendement (boisseaux/acre)	43,3	40,7
<b>Offre</b>		
Stock de début	256,0	555,0
Production	3 086,0	2 965,0
Importations	4,0	4,0
<b>Total</b>	<b>3 346,0</b>	<b>3 524,0</b>
<b>Utilisation</b>		
Ind. animale ou autre	162,0	159,0
Industriel	1 720,0	1 730,0
Exportations	910,0	1 075,0
<b>Total</b>	<b>2 792,0</b>	<b>2 964,0</b>
Stock de report	555,0	560,0
Prix moyen aux producteurs(\$US/boisseau)	5,50	5,15
2,47 acres/hectare 36,744 boisseaux de soya à t.m.		
*Prévisions USDA **Perspectives USDA Source : DAA, le 17 février 2006		

**provalcid inc.**

NOTRE PARTICIPATION À VOTRE ALIMENTATION

**Achat et vente  
de grains et  
sous-produits**

4572, boul. Marie-Victorin, Varennes  
(Québec) Canada J3X 1P7  
Tél.: (450) 652-3916  
Sans frais: 1 877 652-3916  
Fax: (450) 652-7959

> [www.provalcid.com](http://www.provalcid.com)



#### Grains

avoine  
blé  
canola  
maïs  
orge  
sarrasin  
soya

#### Sous-produits

#### Semences

Services: séchage, criblage, entreposage.  
Mise en marché: au comptant et à terme.

## MARCHÉ LOCAL DU MAÏS

## Bref retour sur la question

AMINA BABA-KHELIL\*

Au moment où est écrit cet article (février 2006), beaucoup d'incertitudes prédominent sur le marché local du maïs en raison de la décision concernant les droits compensateurs et antidumping qui ne sera définitive que le 15 mars prochain. Entre-temps, des rumeurs alimentent les discussions et le degré d'incertitudes se multiplie. L'effet positif observé au lendemain du 15 décembre sur les prix au comptant s'efface progressivement avec le temps, pour laisser place à un grand désarroi. Le constat est flagrant, le niveau du prix du maïs retombe aux alentours de 112 et 115 \$/t (semaine du 20 février) alors que le prix cible du maïs en provenance des États-Unis avant de lui appliquer le droit est de 119 \$/t. Avant que le découragement ne prenne le dessus plus qu'il n'en faut, il serait profitable de rembobiner la bande et prendre du recul pour mieux synthétiser les éléments. Pour ce faire, résumons la situation.

Du côté de l'offre et de la demande du Québec, l'année 2004-05 a pris fin avec des stocks de report inhabituellement hauts. Ces stocks évalués à 345 000 tonnes se sont retrouvés dans le poste des stocks de début pour l'année 2005-06 et se sont ajoutés à une production équivalente à celle de l'année d'avant. De cette façon, l'année 2005-06 démarre de prime abord avec une offre appréciable qui ne nécessitera pas plus que 80 000 tonnes d'importations pour combler les besoins. Ainsi, d'un point de vue structurel, le Québec est très proche de l'autosuffisance. Des ventes avec des rythmes trop accélérés au cours de l'année de commercialisation peuvent déstabiliser l'équilibre déjà précaire.

En effet, l'observation des ventes mensuelles au cours du premier trimestre de commercialisation (octobre à décembre) dénote une précipitation du rythme par rapport aux besoins. Un surplus de 190 000 tonnes a été livré entre novembre et décembre. Il faut rajouter à cela le tonnage qui a été vendu à l'avance, mais pas encore livré. Il est difficile de chiffrer exactement ces quantités, mais il est plus simple d'anticiper un engorgement se présentant comme une suroffre par rapport à

une demande plutôt limitée. Il faut savoir que ces quantités sont actuellement entreposées au niveau des utilisateurs ou des intermédiaires et agissent comme un bouchon qui se reflète dans la formation actuelle des prix. C'est en fait une situation de surplus conjoncturel que nous avons eu l'occasion de vous décrire à maintes reprises. Par conséquent, il faut s'attendre à ce que cette situation continue à prédominer jusqu'au désengorgement quasi total de ces stocks, c'est-à-dire d'ici la fin du printemps ou le début de l'été.

Mis à part ces considérations locales, la chute des prix observée sur le marché local est également tributaire d'une situation importée de l'extérieur de la province. Au cours des semaines qui ont suivi les fêtes de fin d'année, les prix au comptant chez un producteur à Saint-Hyacinthe dépassaient le prix cible du maïs en provenance de l'Ontario. Quelques quantités ont été acheminées vers le Québec et le prix localement s'est mis à fléchir. Il faut noter que l'Ontario est une province déficitaire en maïs et qu'elle ne peut fournir le marché québécois que de façon sporadique. Il ne faut pas négliger le fait que le marché ontarien a ses spécificités également. Pour contrer l'application des droits compensateurs, cette province avait réalisé une part importante de ses importations avant le 15 décembre, date d'application du droit provisoire.

D'autre part, les intervenants du commerce de cette province ont pris pour acquis le remboursement de la taxe à l'importation lorsque les animaux ayant ingéré ce grain sont réexportés sous forme vivante ou transformée. Les producteurs de maïs du Canada, de leur côté ont rétorqué en présentant un avis à l'agence des services frontaliers afin de trancher sur la question. Selon les conseillers juridiques de ce groupe, le maïs servi pour le bétail ne constitue d'aucune façon un processus de fabrication, mais plutôt un processus biologique et donc les exportations ne peuvent être admissibles à un remboursement de droits. L'application des programmes de remboursement est en effet un processus très complexe. Par

exemple, pour se faire rembourser, les intervenants doivent évaluer et prouver la valeur exacte du maïs qui a été utilisée dans un bien exporté. Ce qui rend d'autant plus difficile l'opération lorsque des substituts ont probablement été utilisés. Les intervenants doivent également tenir compte de l'existence et évaluer les quantités et les valeurs des sous-produits n'ayant pas été exportés tels que le fumier, le lisier, le lait maternel, les œufs et la progéniture.

Les producteurs du maïs du Canada sont encore en attente du verdict final de l'agence des services frontaliers à ce sujet, mais entre-temps, le feu a pris dans la bergerie et la rumeur s'est éparpillée comme une traînée de poudre. Et comme chacun le sait, le marché raffole des rumeurs pour bouger et a profité de cet imbroglio pour imposer sa loi.

Pour revenir aux droits compensateurs, la fédération ainsi que les autres membres de la coalition (Ontario et Manitoba) demeurent très confiants quant à la pérennité de son application au-delà du 15 mars. Les preuves des subventions américaines sont irréfutables. Cependant, le montant demeure pour l'instant l'inconnue de l'équation. La question que se posent les producteurs et qui d'ailleurs est très légitime est la suivante : « est-ce qu'on peut continuer à espérer un effet positif de l'application des droits d'importation sur le prix local? » Nous venons de voir plus haut que la direction du prix est la conséquence de l'équilibre entre l'offre et la demande locales, mais également de celles des autres provinces telles que l'Ontario. La situation de déséquilibre connue jusque-là n'est à notre sens que conjoncturelle.

Il est bon de noter par ailleurs qu'en raison des possibilités de substitution par d'autres grains comme l'orge et le blé fourrager, le prix du maïs ne peut dépasser certains niveaux. C'est pourquoi l'effet des droits ne peut se refléter sur le prix du maïs à 100 %.

\*analyste de marché, FPCCQ



# Détendez-vous !

## Meilleur système de conduite sur le marché

Le système de guidage **EZ-Guide Plus™** combine une barre lumineuse, un écran graphique LCD et un récepteur GPS dans le même boîtier. Visible de jour comme de nuit, il facilite les opérations dans les fins de rang et les courbes.

Ce système, facile d'utilisation, fonctionne avec les signaux GPS; il vous permet de connaître votre position réelle par rapport à la trajectoire désirée. Le **EZ-Guide Plus™** peut être utilisé pour les travaux de préparation de sol, l'application de fertilisant naturel ou chimique et avec un semoir à grain. Il performe dans toutes les conditions, de jour comme de nuit, sous la pluie ou dans le brouillard, dans le vent ou la poussière. Il vous permet donc d'augmenter les heures de travail en période de pointe. Vous pouvez accroître votre surface travaillée tout en réduisant vos coûts d'intrants et votre consommation de carburant puisque vous éliminez les manques et les doubles. Vous pouvez même déplacer votre récepteur GPS dans votre moissonneuse batteuse avec un capteur de rendement.



Le plus beau, c'est qu'il n'y a aucun frais d'activation ou d'utilisation, le système fonctionne avec le signal de correction WAAS et celui-ci est gratuit partout en Amérique du Nord.

Ajoutez-y le système d'assistance à la conduite **EZ-Steer** et vous aurez le système de conduite assisté le plus abordable qui garde votre tracteur en ligne. Tout comme le **EZ-Guide**, le **EZ-Steer** a prouvé qu'il réduisait grandement la fatigue et permet à l'opérateur d'avoir une meilleure attention sur l'équipement à opérer. Facilement transférable d'un véhicule à l'autre, il est approuvé sur plus de 200 modèles de toute marques. Il s'installe généralement en moins de 30 minutes.



Nouveau: Le système de compensation de terrain 2 axes (T2) calcule la différence entre la position de l'antenne et la position désirée du tracteur au sol, peut importer la pente ou les conditions du terrain.



## Des pièces et un service authentiques chez vos concessionnaires du Québec

BENOÎT BELLEROSE INC.  
BERTHIERVILLE

CENTRE AGRICOLE  
NICOLET-YAMASKA INC.  
NICOLET

CENTRE AGRICOLE SAGUENAY  
LAC ST-JEAN INC.  
ST-BRUNO / LAC-ST-JEAN

CLAUDE JOYAL INC.  
NAPIERVILLE  
ST-DENIS-SUR-RICHELIEU  
ST-GUILLEAUME  
STANBRIDGE STATION

ÉQUIPEMENT PHANEUF  
ET BOUCHER INC.  
MARIEVILLE

GARAGE BROCHU INC.  
LA GUADELOUPE

GARAGE E. BOISSONNEAULT INC.  
LYSTER

GARAGE E. COMTOIS INC.  
WOTTON

GARAGE MAURICE LEBLANC  
VICTORIAVILLE

JEAN-GUY &  
DENIS BOLDUC INC.  
LA DURANTAYE

J.M. CHAGNON INC.  
COATICOOK

LES ÉQUIPEMENTS  
ANDRÉ BELLAVANCE INC.  
POINTE-AU-PÈRE

LES ÉQUIPEMENTS  
ADRIEN PHANEUF INC.  
GRANBY  
UPTON

LES ÉQUIPEMENTS  
LAZURE ET RIENDEAU INC.  
HUNTINGDON  
ST-CLET  
STE-MARTINE

LES ÉQUIPEMENTS  
R. MARSAN INC.  
LACHUTE  
ST-ESPRIT, CTÉ MONTCALM

LES MACHINERIES  
PONT-ROUGE INC.  
PONT-ROUGE

ROLLAND CLÉMENT & FILS  
ST-MAURICE

SERVICE AGRO-MÉCANIQUE INC.  
ST-CLÉMENT  
ST-PASCAL-DE-KAMOURASKA

Financement par

**CNH Capital**

© 2006 CNH America LLC. Tous droits réservés. Case IH marque déposée de CNH America LLC. CNH Capital est une marque de CNH America LLC. [www.caseih.com](http://www.caseih.com)

La marque des professionnels

**CASE IH**

LE RÈGLEMENT SUR LA MISE EN MARCHÉ DES GRAINS

# Un outil à utiliser pour minimiser les RISQUES

PATRIC MENARD\*

Le processus de production agricole et de commercialisation est parsemé d'embûches et de risques. Une fois le grain produit, vendu et livré, il reste au producteur à recevoir le paiement et l'encaisser. Il arrive cependant parfois que le paiement tarde à arriver ou que l'acheteur soit carrément insolvable. Au cours des prochaines lignes, nous traiterons de façons de faire et d'outils disponibles pour s'en protéger.

## GARANTIE DE PAIEMENT

Tous les acheteurs de grains doivent détenir un permis émis par la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec (la Régie), et tout détenteur de permis doit déposer à la Régie un cautionnement qui garantit le paiement du grain acheté directement des producteurs. La seule exception à cette règle : les producteurs qui achètent en moyenne moins de 10 000 \$ par mois pour la consommation de leurs animaux. Ces permis et ces garanties financières s'appliquent à tous les grains<sup>1</sup>, à l'exception du grain de semence.

L'article 14 du Règlement stipule que « le cautionnement assure le paiement du grain vendu

directement par un producteur à la condition que ce grain soit payable dans les 14 jours à la date à laquelle l'acheteur en prend possession. » Ce délai de 14 jours de calendrier est le même délai que celui reconnu par le Guide des bonnes pratiques commerciales des grains produits au Québec, guide mis en place par la Filière du secteur des grains, organisme qui regroupe des représentants de la production, de la commercialisation et de la transformation. Tous les acheteurs devraient donc se conformer à ce délai de paiement de 14 jours.

Une fois ce délai passé, s'il n'a pas reçu de paiement, le producteur doit faire parvenir une réclamation à la Régie dans un délai relativement court (sept jours ouvrables, article 33) après l'échéance du délai de 14 jours. Présenter une réclamation à la Régie est un processus relativement simple. Le producteur doit faire parvenir, dans le délai cité plus haut, une réclamation pour non-paiement de grains à la Régie, que ce soit par fax ou par courrier recommandé. Dans sa réclamation, le producteur doit préciser la nature et le montant de sa créance et fournir les pièces justificatives pertinentes. Il n'y a aucuns frais pour faire une réclamation à la Régie, si ce n'est le coût de l'envoi du fax ou de la lettre recommandée.

Une fois ce délai passé, le producteur ne peut plus s'adresser à la Régie pour obtenir le paiement de sa créance, mais le débiteur continue d'avoir l'obligation de payer le producteur. Arrivé à ce stade, le producteur pourra entreprendre des recours légaux (à ses frais) pour recouvrer les montants qui lui sont dus. Ce processus peut être long et coûteux selon les cas et advenant une insolvabilité de l'acheteur, le producteur peut se retrouver devant rien. Les producteurs ont donc tout intérêt à faire les réclamations dans les délais prévus au règlement.

Il est important de mentionner que le délai de sept jours ouvrables après le délai normal de 14 jours suite à la livraison est le délai maximum pour faire parvenir sa réclamation à la Régie. Rien n'empêche le producteur d'expédier sa réclamation au matin du 15<sup>e</sup> jour après la livraison. Advenant le fait qu'une réclamation ait été faite et que le paiement du grain arrive par la suite, le producteur n'a qu'à aviser la Régie que le grain est payé et là s'arrêtent les procédures!

Finalement, les producteurs ne devraient pas craindre de représailles de la part de leur acheteur s'ils font une réclamation à la Régie. C'est le droit des producteurs de procéder ainsi, et c'est ainsi que les règles sont faites. De plus, comme il est mentionné plus haut, ces règles sont acceptées par la Table filière du secteur des grains, où siègent de nombreux négociants, consommateurs et les associations qui les représentent.

## CAS PARTICULIERS

Lorsque, pour un même contrat de vente, plusieurs livraisons successives sont nécessaires des jours différents, le délai de paiement s'applique par chargement. Le délai de paiement peut donc être expiré pour certains chargements alors que le contrat n'est pas livré en totalité.

Si aucun délai de paiement ne figure au contrat, c'est le délai de paiement du règlement qui s'applique (14 jours). Si un autre délai est inscrit, c'est ce dernier qui prévaut. Cependant, si le délai de paiement prévu au contrat dépasse celui du règlement, le producteur ne pourra effectuer une réclamation à la Régie. Les délais de paiement dépassant 14 jours sont particulièrement inquiétants, puisque généralement, après livraison, le grain est transigé ou transformé rapidement.

## RESPONSABILITÉS DES PRODUCTEURS

C'est la responsabilité du producteur de s'assurer qu'il transige avec un acheteur qui est en règle et qui a déposé un cautionnement. La liste des acheteurs détenteurs de permis et ayant déposé un cautionnement est disponible sur le site de la Régie, et elle est mise à jour chaque fois qu'il y a une modification à cette dernière. Un acheteur qui ne figure pas sur cette liste n'a pas fourni de cautionnement à la Régie. Les cautionnements doivent être renouvelés chaque année, le 1<sup>er</sup> août. Les producteurs devraient donc porter une attention particulière à la liste à ce moment, au cas où leur acheteur serait exclu de la liste. Les producteurs achetant pour une moyenne mensuelle inférieure à 10 000 \$ par mois pour nourrir leurs animaux n'ont pas à avoir de permis ni à fournir de cautionnement. Il revient au producteur vendeur d'évaluer la solvabilité de son acheteur, car il n'aura aucune protection de la Régie en cas de non-paiement.

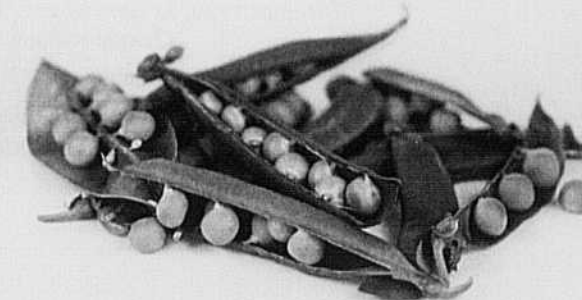
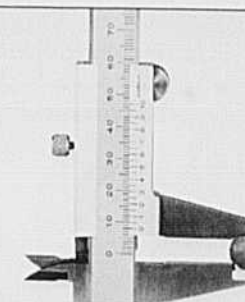
Les producteurs doivent encaisser les chèques de paiement de grain rapidement. Un tel conseil peut sembler simpliste, mais dans le cas où un chèque n'est pas honoré par l'institution financière de l'émetteur (en québécois, un chèque qui rebondit), les délais de réclamation continuent de s'appliquer. Ainsi, le producteur ne pourra effectuer de réclamation à la Régie pour un chèque déclaré sans provision après l'échéance du délai de réclamation, d'où l'importance de savoir le plus rapidement possible si le chèque est « bon ».

Les producteurs devraient également bien documenter les transactions et les livraisons. Des contrats de vente clairs, signés par les deux parties, où sont indiqués le prix, la qualité, la date de livraison, des bons de livraison clairs, détaillés où il n'y a pas matière à interprétation sur ce qui

a été livré et sa qualité sont des éléments importants. Cela facilite les discussions ultérieures avec l'acheteur s'il y a mécontentement, rend plus faciles d'éventuelles réclamations à la Régie et facilite les choses si des recours judiciaires sont nécessaires en cas de non-paiement ou de mécontentement majeure.

## LE GRAIN EN ENTREPOSAGE

D'importants volumes de grains sont livrés par des producteurs à la récolte pour être entreposés, soit chez des acheteurs titulaires de permis de la Régie ou chez d'autres entreprises. Depuis l'automne 2005, la Régie exclut de la garantie de paiement le grain en entreposage (Article 14). Ainsi, un producteur qui vend à un acheteur autorisé après une période d'entreposage n'est pas couvert



## On récolte ce que l'on sème

Du choix méticuleux des semences jusqu'à l'emballage, chez Aliments Carrière, nous suivons avec rigueur l'ensemble du processus de transformation des légumes. En tant que plus important transformateur de légumes en conserves et surgelés au Canada, notre savoir-faire permet d'offrir des produits qui répondent aux plus hautes exigences de nos clients.

Aliments Carrière inc. • [www.carrierefoods.com](http://www.carrierefoods.com)

**carrière**  
LA RIGUEUR, DE LA SEMENCE À L'EMBALLAGE

\*Notamment, le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le triticale, le canola, le lin, les haricots, le sarrasin, la graine de tournesol et de carthame, le pois, le maïs, le soya, la féverole, les pois chiches.

par la garantie de paiement de la Régie et en cas de non-paiement, ce producteur devra entreprendre des recours légaux pour obtenir le paiement de sa créance.

Il est également important de mentionner que les producteurs qui placent du grain en entreposage doivent avoir une confiance absolue envers l'entreprise qui entrepose leurs grains puisqu'ils lui confient leur récolte. Advenant une faillite ou une fraude, il peut être très difficile pour les producteurs de récupérer leur dû!

## CARTE D'AFFAIRES



**fertilec** ltée/lté

Gestion écologique de la végétation

- **Gamme complète dans les engrais granulaires ou liquides :** minéraux - biologique OMRI approuvé.
- **Gamme complète dans les semences :** revégétation - couvre sols - gazon - fleurs sauvages, etc.
- **Gamme complète de produits contre l'érosion :** instruments de mesure, de précision, etc.

Contactez Pierre Fournier, agronome-conseil  
1260, chemin Filteau  
Saint-Nicolas, Québec G7A 2M1

Tél. : 1-888-831-1085  
Fax : 1-888-836-1915  
Courriel : gosselin@fertilec.com

### LIMITES DES BONS DE GARANTIE

Les garanties financières déposées par les acheteurs à la RMAAQ ne sont pas illimitées. Elles représentent 30 % de la moyenne des achats des quatre plus importants mois de la période de douze mois terminée le 1<sup>er</sup> avril précédent le renouvellement du permis. Le volume d'achat est déclaré par l'acheteur et validé par la Régie avec le fichier de plan conjoint de la FPCCQ. Ainsi, si un acheteur omet de retenir le prélevé en vertu du plan conjoint et qu'il ne déclare pas ces achats à la Régie, cette dernière ne pourra pas déceler l'erreur. C'est donc la responsabilité de chaque producteur de s'assurer que pour toutes ses ventes, les prélevés sont retenus et qu'ils apparaissent sur son Relevé de contribution au Plan conjoint. De cette façon, on est certain que le bon de garantie de l'acheteur sera en fonction des achats réels de l'acheteur.

En terminant, mentionnons que si les montants réclamés dépassent le montant du cautionnement, celui-ci sera réparti de façon proportionnelle envers toutes les réclamations valides. Cela augmente l'urgence de réclamer le plus rapidement possible après l'échéance du délai de 14 jours et ainsi limiter les transactions de l'acheteur lorsqu'il est en défaut.

\*agent d'information et de commercialisation, FPCCQ

## Abonnez-vous!



La Terre de chez nous

Abonnements

555, boul. Roland-Therrien  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9  
(450) 679-8483 poste 7274

www.laterre.ca

## LA TERRE

DE CHEZ NOUS

Depuis 1929, *La Terre de chez nous* est le pilier de l'information agricole au Québec. Chaque semaine, plus de 100 000 lecteurs la consultent.

Avec votre abonnement, vous recevrez aussi les publications suivantes :

*Bovins du Québec* • *Forêts de chez nous* • *La Bio-Terre*  
*Grandes Cultures* • *L'Utili-Terre* • *Agri-Portrait*

### Je m'abonne

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

### Abonnez-moi à *La Terre de chez nous* pour :

Québec  1 an: 55,22\$  2 ans: 85,12\$  3 ans: 109,28\$ (Taxes incluses)

Chèque

Cartes de crédit (Visa/Master Card)

Ci-Joint la somme de : \_\_\_\_\_ \$ No. : \_\_\_\_\_

Exp. : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

TPS : R 1218 5132 3  
TVQ : 1006 1126 05  
Prix en vigueur au Québec jusqu'au 31 juillet 2006  
Extérieur au Québec : contactez-nous.

Signature \_\_\_\_\_

# UNIS DANS LE MÊME COMBAT

**COMBINEZ CALLISTO<sup>MD</sup> ET  
PRIMEXTRA<sup>MD</sup> II MAGNUM<sup>MD</sup>  
POUR UN MAXIMUM DE RENDEMENT**



**OFFRE DE**

**9 \$**

**L'ACRE**

**Primextra II  
MAGNUM**

**Callisto** 

**1**

Ils bénéficient d'une flexibilité d'application de la prélevée au stade 2 feuilles du maïs.

**2**

Ils éliminent les graminées et les feuilles larges en un seul passage avant qu'elles ne nuisent.

**3**

Ils offrent une sécurité exceptionnelle afin d'obtenir des rendements accrus.

**DEMANDEZ-LES À VOTRE DÉTAILLANT.**

**1-87-SYNGENTA (1 877 964-3682)**

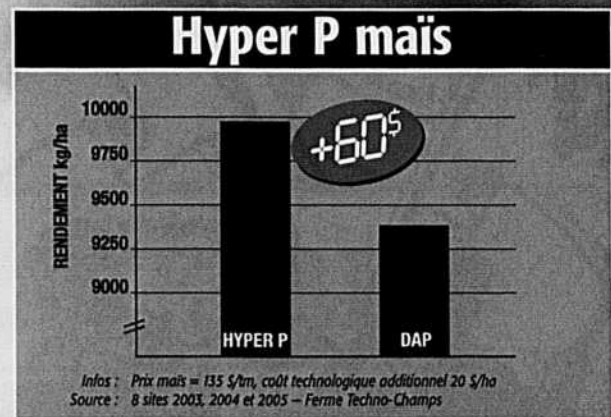
**NOUVEAU MICROSITE : WWW.JOIGNEZCALLISTO.COM**

\* Réduction de 9 \$ l'acre (22 \$ l'hectare). Basé sur la dose d'emploi en prélevée ou postlevée hâtive de 0,12L de Callisto et 1,4L de Primextra II Magnum par acre. Équivalent à un rabais de 22 \$ l'hectare basé sur la dose d'emploi de 0,30L de Callisto et 3,5L de Primextra II Magnum par hectare. Aucun achat minimal n'est requis. CALLISTO, PRIMEXTRA et MAGNUM sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

# Un choix qui rapporte sur le «champ» !



## +60\$/ha



Nos essais sont sans équivoque. L'Hyper P a le dessus sur le phosphore conventionnel. Avec un rendement additionnel de 592 kg/ha et un coût technologique marginal de 20 \$/ha, vous disposerez de 60 \$/ha de profit supplémentaire. *Voilà un choix payant !*

Consultez votre expert-conseil.



La force d'un réseau